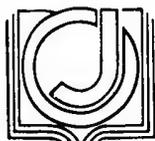


# JOURNAL OFFICIEL



**DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**  
DÉBATS PARLEMENTAIRES  
**ASSEMBLÉE NATIONALE**

**CONSTITUTION DU 4 OCTOBRE 1958**

**8<sup>e</sup> Législature**

**PREMIÈRE SESSION ORDINAIRE DE 1987-1988**

**(63<sup>e</sup> SÉANCE)**

**COMPTE RENDU INTÉGRAL**

**3<sup>e</sup> séance du lundi 9 novembre 1987**

## SOMMAIRE

### PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ

1. **Loi de finances pour 1988 (deuxième partie).** - Suite de la discussion d'un projet de loi (p. 5643).

#### Défense

- M. Yves Guéna, rapporteur spécial de la commission des finances, pour le titre III.
- M. Arthur Paecht, rapporteur spécial de la commission des finances, pour les titres V et VI.
- M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour l'espace et les forces nucléaires.
- M. Jean-Pierre Bechter, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la recherche et l'industrie d'armement.
- M. Gérard Fuchs, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section air.
- M. Jean Briane, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section forces terrestres.
- M. Jean Brocard, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section marine.
- M. Robert Poujade, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour la section gendarmerie.
- M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour le personnel militaire et le service national.
- M. Jacques Peyrat, rapporteur pour avis de la commission de la défense, pour le soutien général des forces.
- M. Alain Peyrefitte, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la défense.
- M. François Fillon, président de la commission de la défense.
- MM. Michel Peyret,  
Henri Louet,  
Pierre Sergent,  
Marcel Bigeard.
- Renvoi de la suite de la discussion à la prochaine séance.

2. **Ordre du jour** (p. 5667).

# COMPTE RENDU INTEGRAL

**PRÉSIDENCE DE M. CLAUDE LABBÉ,**  
vice-président

La séance est ouverte à vingt et une heures trente.

**M. le président.** La séance est ouverte.

1

## LOI DE FINANCES POUR 1988

(DEUXIÈME PARTIE)

### Suite de la discussion d'un projet de loi

**M. le président.** L'ordre du jour appelle la suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988 (nos 941, 960).

### DÉFENSE

**M. le président.** Nous abordons l'examen des crédits du ministère de la défense.

La parole est à M. Yves Guéna, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour le titre III.

**M. Yves Guéna, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre de la défense, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, pour apprécier le titre III du budget de la défense, il faut se référer à deux chiffres.

Le premier est très simple, car il est immédiat : c'est la proportion du titre III par rapport au titre V dans l'ensemble du budget. En 1988, le titre III représentera 47,9 p. 100 des crédits, contre 52,1 p. 100 pour le titre V. En 1987, il représentait 49,3 p. 100 du total. Cela signifie, monsieur le ministre, que vous avez mis l'accent sur l'équipement, ce qui était normal compte tenu de la loi de programmation que nous avons votée récemment.

Mais ce premier chiffre, à lui seul, n'est pas significatif, et il faut en trouver un second pour apprécier réellement l'importance du titre III. Ce second chiffre, c'est la progression du titre III d'une année sur l'autre. Elle exige, pour être précisément définie, quelques calculs.

Pour 1988, le titre III s'établit à 83 429 millions de francs, alors que pour 1987 il était de 83 390 millions de francs. Mais entre-temps, divers transferts sont intervenus sur d'autres ministères. A structures constantes, le titre III serait de 83 899 millions de francs, soit une augmentation de 0,61 p. 100. Dans la mesure où la hausse prévue des prix du produit intérieur brut marchand est de 2,5 p. 100, le titre III pour 1988 est donc en baisse de 1,84 p. 100 par rapport à 1987.

Une baisse de 1,84 p. 100, voilà le deuxième chiffre que je vous annonçais. Nous sommes donc, en ce qui concerne le titre III, face à un budget en contraction légère.

Cette contraction, ou cette rigueur, se répartit apparemment de façon équilibrée entre les diverses sections du budget, avec toutefois un peu plus de rigueur pour la section commune et pour les services et une certaine amélioration, au contraire, pour la gendarmerie.

Je développerai très brièvement - car je crois que ce budget, tel qu'il se présente, n'appelle pas de longs commentaires - les trois points principaux, c'est-à-dire les rémunérations et les charges sociales, les dépenses de vie courante et les crédits relatifs à la capacité opérationnelle de nos forces.

Les rémunérations et charges sociales représentent 69 p. 100 du titre III. Elles augmentent de 0,7 p. 100 - nous retrouverons le même pourcentage pour chaque masse, je n'y reviens pas - donc subissent une contraction en francs constants. Cela tient à la politique de limitation des hausses de salaires dans la fonction publique, qui touche naturellement la fonction militaire. Cela tient aussi à des opérations de déflation des effectifs : les effectifs civils baisseront l'année prochaine de 1 401 emplois, auxquels il faut ajouter 2 599 emplois au titre des comptes de commerce, c'est-à-dire, pour parler clair, des arsenaux, ce qui devrait permettre de mieux équilibrer la gestion de ces établissements.

Pour les effectifs militaires, est inscrite au budget la suppression de 1 200 emplois d'active dans l'armée de terre. Mais il s'agit d'une réduction « indicative » qui pourra être répartie en cours d'année comme il conviendra le mieux aux responsables du ministère. Il nous a été annoncé, et j'en prends note, qu'il n'y aurait pas de déflation des effectifs directement affectés aux forces.

Dans ce tableau un peu gris des rémunérations et des charges sociales, nous trouvons une exception, la gendarmerie, avec 713 créations nettes d'emplois destinés au renforcement des brigades territoriales - ce dont on ne peut que se réjouir - et à la création de nouveaux pelotons autoroutiers.

On relève, certes, quelques mesures catégorielles, mais qui sont très réduites puisqu'elles s'élèvent à 117 millions de francs pour les personnels militaires et à 6 millions de francs pour les personnels civils. Je ne suis pas sûr, monsieur le ministre, qu'il ne faille chaque année « donner un petit quelque chose » au titre des mesures catégorielles, encore que je comprenne très bien la rigueur de la gestion budgétaire pour 1988. Mais il faudra probablement, dans l'avenir, en faire un peu plus. Je pense, par exemple, aux officiers maritimes en retraite, anciens sous-marins, qui demandent un relèvement de leur échelle de solde et de retraite, relèvement qui me paraît tout à fait justifié.

Deuxième grande masse : les dépenses de vie courante. Elles augmentent, elles aussi, de 0,7 p. 100 en francs courants. On note un effort particulier de réduction sur la section commune, réduction qui touche l'administration centrale, la délégation générale à l'armement, le contrôle général, les postes à l'étranger, le S.I.R.P.A., c'est-à-dire le service d'information et de relations publiques des armées. La diminution, pour ces différents services, ressort à 3,14 p. 100. En compensation, les crédits sont en progression pour les dépenses d'informatique, de bureautique et de télématique, source d'économies pour demain. Pour la gendarmerie, les dotations augmentent à cet égard de 2 p. 100, et pour l'armée de l'air, de 7,64 p. 100.

Troisième grande masse : les crédits relatifs à la capacité opérationnelle de nos forces. Bien que les crédits d'entraînement diminuent de la même façon que l'ensemble des crédits, on nous assure que l'on pourra maintenir les entraînements, c'est-à-dire, pour l'armée de terre, cent jours par an, dont cinquante avec les matériels organiques, pour l'armée de l'air, 400 000 heures de vol, c'est-à-dire 180 heures par pilote, et pour l'armée de mer 105 jours en mer pour les navires de combat et 101 pour les navires logistiques.

Des économies substantielles expliquent la non-augmentation des crédits sur le poste « carburants ». En effet, l'année dernière, le prix des carburants avait été calculé sur la base d'un pétrole à vingt dollars le baril avec un dollar à

7,50 francs. Pour 1988, monsieur le ministre, vous maintenez vos prévisions de 20 dollars le baril, mais avec un dollar à 6,20 francs, or, il est déjà au-dessous.

Les crédits destinés à l'entretien programmé des matériels, augmentent dans la même modeste proportion en francs courants, ce qui ne paraît pas inquiétant après la forte croissance enregistrée en 1987 et qui a laissé des reliquats.

Voilà donc, mes chers collègues, le titre III du budget militaire, et voilà le moment venu de poser la question de confiance.

**M. Jacques Peyrat, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées pour le soutien général des forces.** Eh oui !

**M. Yves Guéna, rapporteur spécial.** Je la pose comme Diderot : « Est-il bon, est-il méchant ? » Je veux dire, naturellement : est-ce un bon ou un méchant budget, c'est-à-dire un budget qui tomberait mal ? J'en reprendrai l'ensemble brièvement.

Les crédits sont apparemment rognés mais, d'après ce que l'on nous a dit et d'après ce qui ressort de nos investigations, ni la vie courante de la troupe, ni la capacité opérationnelle de nos forces n'en sont pour autant remises en cause. Où est alors l'explication, où est, si j'ose dire, le « truc » ?

Je laisse de côté les transferts, dont j'ai dit un mot tout à l'heure. Je mets entre parenthèses l'énorme paquet de 69 p. 100 des rémunérations et des charges sociales, qui suivent le sort commun à tous les budgets. J'ai noté, pour les carburants, le gain sur les prix qui permet un même volume de commandes avec 14 p. 100 de crédits en moins.

Ces différents chapitres étant écartés, on constate, pour les postes essentiels du titre III, une progression de 1,1 p. 100. Compte tenu d'une diminution de 2 p. 100 de la section commune, cela permet de dégager une augmentation de 2 p. 100 pour les trois armées et pour la gendarmerie. La différence avec la hausse des prix de 2,5 p. 100 prévue pour 1988 est faible, et nous voulons croire, monsieur le ministre, qu'elle sera comblée grâce à des mesures de rationalisation et de meilleure gestion.

Donc, à la question de confiance, je réponds oui, et je dirai même qu'il faudrait plutôt vous complimenter d'avoir réussi à tout faire tenir, ou presque, dans une plus petite enveloppe.

Cela dit, monsieur le ministre, attention : le triple saut périlleux arrière, cela ne se réussit pas à tous les coups ! (*Sourires.*) Vous l'avez réussi cette fois-ci, mais il ne faudrait pas essayer de recommencer pour 1989.

Je n'ai pas la fascination des chiffres mais, j'ai déjà eu l'occasion de le dire en présentant la loi de programmation, il y a pour moi, en ce qui concerne le titre III, une sorte de chiffre magique au-dessous duquel on entre dans une situation extraordinairement tendue - nous en avons déjà eu l'expérience. Ce chiffre, c'est 47 p. 100. Or vous en êtes actuellement à 47,9 p. 100. S'il vous plaît, ne descendez pas au-dessous ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. Arthur Paecht, rapporteur spécial de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan, pour les titres V et VI.

**M. Arthur Paecht, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre, il n'est sûrement pas aisé d'élaborer un budget sous la contrainte d'une loi de programmation, et surtout de s'y tenir. C'est la première fois qu'un gouvernement affiche de tels objectifs et qu'il respecte aussi clairement ses engagements. Il y a, dans la loi, un objectif financier en francs constants et une règle de conversion, l'application de l'indice des prix du P.I.B. marchand publié dans le rapport économique et financier annexé à la loi de finances.

Si l'on compare, donc, les crédits prévus par la programmation, soit 91,9 milliards de francs plus 2,4 milliards de fonds de concours, et ceux inscrits dans le budget, soit 90,8 milliards plus 2,4 milliards de fonds de concours, on constate un écart très légèrement supérieur à 1 milliard de francs auquel il convient d'ajouter, pour l'année en cours, les conséquences d'une dérive supérieure à celle prévue des prix du P.I.B.m. : 3,3 p. 100 au lieu de 2 p. 100, ce que l'on peut estimer aussi à un peu plus d'un milliard de francs.

Au total, 2,2 milliards manquent donc à l'appel, mais cet écart de 1,2 p. 100 de l'enveloppe totale de la loi de programmation militaire est supportable, à condition, bien entendu, d'éviter qu'il se cumule avec d'autres retards à l'avenir.

Quant à la croissance en volume des crédits d'équipement militaire, elle est sensiblement conforme aux prévisions de la loi, soit environ 6 p. 100.

Le budget de 1988 présente une autre particularité positive qui consiste en l'attribution de fonds de concours que l'on ne retrouvera au budget de 1989 que pour 850 millions de francs 1988.

Les fonds de concours sont importants, car sans eux, la progression du budget 1988, qui est de 8,5 p. 100, tomberait à 5,9 p. 100.

Les fonds de concours qui proviennent de la cession d'actifs immobiliers ne posent pas de problème financier et militaire, tout au plus des problèmes d'urbanisme. Les procédures nécessaires à la réalisation des actifs de la défense sont en place et fonctionnent bien. Rappelons qu'elles ne comportent aucun caractère dérogatoire aux règles d'urbanisme en vigueur.

En revanche, nous constatons que persistent des difficultés juridiques qui pourraient empêcher la réalisation des actifs mobiliers. Or celle-ci est de première importance, car elle est prévue pour financer, à concurrence de mille millions de francs, les fabrications, à raison de trois quarts pour l'armée de l'air et d'un quart pour la marine. Au passage, on peut d'ailleurs se demander à quel type de fabrication les concours sont destinés : classiques ou nucléaires, avions, munitions ou bâtiments de la marine ? Pour l'instant, nous ne le savons pas.

Quoi qu'il en soit, pour éliminer les difficultés juridiques dont j'ai fait état, j'ai déposé un amendement, qui a été adopté par la commission des finances. Je pense, monsieur le ministre, qu'il devrait être accepté par le Gouvernement.

Comme dans tous les budgets précédents, la priorité accordée à la force de dissuasion est maintenue avec une progression soutenue - plus 8,7 p. 100 - en crédits de paiement pour la force nucléaire stratégique. C'est précisément le taux conforme aux besoins et il permet, à la fois, le bon déroulement des programmes et le respect des échéances. Le *Tomnan* refondu et doté de missiles M 4 entre en service, et les « refontes M 4 » se succèdent au rythme d'une tous les dix-huit mois environ ; le S.N.L.E de nouvelle génération entrera en service en 1994 armé de missiles M 4 équipés de la nouvelle tête nucléaire TN 75 d'une très grande discrétion radar. La diversification entreprise renforce considérablement la force nucléaire stratégique.

Le missile S 4 complète et valorise la force nucléaire stratégique.

Je voudrais toutefois faire à ce sujet deux remarques.

Première remarque : tous les experts contestent maintenant le déploiement choisi par le Président de la République. L'invulnérabilité n'est plus assurée à l'horizon 1995-2000, même face à des charges classiques. Personne ne peut croire dès lors qu'une destruction non nucléaire du plateau d'Albion entraînerait automatiquement une riposte nucléaire. Cette décision de déploiement fixe, si elle était maintenue, affaiblirait la dissuasion.

Ma seconde remarque concerne le coût du S 4. Si l'on construit une trentaine, ou trente-six missiles, leur coût unitaire, y compris les dépenses de développement, sera d'environ 1 milliard. Si l'on en construisait soixante-dix, le coût unitaire serait de 540 millions, soit à peu près la moitié. Dans l'hypothèse d'un déploiement mobile, le besoin se situerait sûrement aux environs de cent unités. Pour un accroissement considérable de capacités, le coût financier serait somme toute peu élevé.

L'armement tactique ou préstratégique reste une pièce maîtresse de notre dissuasion, car il établit un lien entre le recours ultime à la frappe stratégique et l'engagement conventionnel de la 1<sup>re</sup> Armée.

Les crédits prévus dans ce projet de budget pour le Hadès sont en forte progression : 14,5 p. 100 en autorisations de programme et 32,7 p. 100 en crédits de paiement.

Mais l'actualité est là pour nous rappeler qu'il soulève des inquiétudes chez nos alliés allemands, que l'on comprend. En effet, le concept d'emploi et ses capacités font craindre à notre voisin d'en être un jour la principale sinon l'exclusive victime.

Les récentes déclarations du Président de la République n'ont pas eu, outre-Rhin, l'effet apaisant escompté. Quand le chef de l'Etat indique que la frappe épargnerait les Allemands, s'agit-il bien de tous les Allemands, de ceux de l'Ouest comme de ceux de l'Est ? Pour les Allemands, c'est une question fondamentale !

A-t-il voulu indiquer que le Hadès serait déployé à l'avant, ce qui voudrait dire que nous occuperions directement un créneau, avec toute notre panoplie ? C'est une idée qui m'intéresse, mais cela n'a pas été dit non plus, et le non-dit prend toujours une importance considérable.

Une autre question se pose pour le Hadès au moment où tout le monde, y compris le chef de l'Etat, s'accorde sur la nécessité de nous doter de l'arme à rayonnement renforcé, arme tactique et arme de proximité par excellence.

Certains affirment en effet que la munition ne rentre ni dans un Hadès, ni dans le 155, ni dans un 203 - si nous en avions - ni même dans un lance-roquettes multiples à précision améliorée, et que, de toute façon, le Hadès tire trop loin pour une frappe neutronique.

Ne risquons-nous pas alors d'être dotés, d'une part, d'un armement nucléaire tactique - le Hadès - au concept d'emploi incertain et préoccupant pour nos alliés et, d'autre part, d'une munition neutronique pour laquelle nous n'aurions pas de vecteur ?

Le problème de l'arme E.C.R. ne peut se traiter que dans le cadre de consultations avec la République fédérale d'Allemagne.

La possession par la France de l'arme à neutrons minimiserait les conséquences pour l'Allemagne d'une éventuelle frappe nucléaire française et permettrait de compenser la supériorité numérique des divisions blindées soviétiques. Même les Allemands devraient comprendre cela si on le leur explique bien !

Ainsi, la dissuasion serait notablement renforcée.

Il est vrai que le couple Mirage 2000-A.S.M.P. ne soulève pas les mêmes problèmes politiques, mais il faut aussi rappeler qu'il coûte deux à trois fois plus cher que le Hadès.

En ce qui concerne l'espace, vos prédécesseurs avaient indéfiniment reporté le programme de satellites d'observation au mépris de notre indépendance. Votre projet de budget inscrit pour la première fois une dotation élevée - significative - supérieure à 1 milliard en crédits de paiement et à 2 milliards en autorisations de programme pour l'ensemble de nos programmes spatiaux. Cette montée en puissance doit naturellement se poursuivre pendant toute la durée de la programmation et la coopération européenne - 4,1 p. 100 pour l'Italie, peut-être demain 5 p. 100 pour l'Espagne - allégera le coût du programme.

De son côté, le programme de télécommunications par satellite contribuera à l'accroissement des capacités opérationnelles des forces.

Les programmes de fabrication se déroulent normalement sous la réserve importante pour l'armée de l'air d'une bonne perception des fonds de concours de fabrication, qui représentent pour elle plus que le prix de trois Mirage. Même dans ce cas, l'armée de l'air devra pratiquer une gestion très stricte de ses crédits de fabrication, d'autant plus qu'elle doit assumer une charge non prévue par la programmation.

Un quatrième Awacs a en effet été commandé, certes dans des conditions intéressantes, mais sans que l'enveloppe des crédits correspondants ait été réévaluée.

Il ressort de l'examen du projet de budget une autre particularité, à la fois intéressante et préoccupante. Les crédits d'étude, pour indispensables qu'ils soient, représentent une charge très lourde et passent de 25 à 27,5 p. 100 des titres V et VI. Compte tenu de nos besoins, cette situation peut encore s'aggraver dans les années à venir, au risque de faire du budget d'équipement de la défense davantage un budget d'études qu'un budget de fabrication d'armements.

L'idée nous est donc venue à M. Griotteray et à moi-même de proposer un amendement, avant l'article 43 de la loi de finances, suggérant au Gouvernement d'affecter le produit de

certaines privatisations - par exemple, Matra - à des apports ou dotations en capital à des entreprises industrielles du secteur de l'armement en vue de soutenir des programmes d'études et de recherches nécessaires à la défense.

Il faut s'arrêter encore un instant sur ce problème, car il y a plusieurs raisons de craindre une aggravation de cette situation.

D'une part, les progrès technologiques, qui, pour un matériel donné, accroissent sans cesse la part des frais non récurrents de développement-industrialisation supportés avant toute fabrication. De ce point de vue, la coopération internationale, qui permet d'étaler les frais d'études sur une plus grande série de production, constitue l'un des moyens de contrecarrer cette tendance.

D'autre part, à côté de cette raison structurelle, il existe une raison plus conjoncturelle.

Il faut rappeler ici les reports de programmes de l'ancienne législature, qui a laissé se cumuler toutes les échéances autour de 1995, en nous laissant le soin d'y faire face.

Le programme qui, à cet égard, inspire le plus d'inquiétudes est sans conteste le Rafale. Le coût total du développement est de 35 milliards, soit 50 p. 100 de plus que le coût de développement d'un système stratégique comme le S.4. Son financement repose sur l'hypothèse d'une prise en charge du développement par des partenaires étrangers en coopération, à hauteur d'au moins 25 p. 100.

Le moins qu'on puisse dire, c'est que ces perspectives de coopération sont aujourd'hui très incertaines, même si nous connaissons les efforts faits par le Gouvernement pour trouver une solution !

En outre, même si les programmes semblent compatibles avec l'enveloppe de la programmation jusqu'en 1991, le seront-ils encore ensuite ?

De 1991 à 1995, ce sont les programmes de l'armée de terre, ainsi que les indispensables porte-avions, qui, à leur tour, risquent de conduire au dépassement de l'enveloppe des 6 p. 100 annuels de croissance. A partir de 1991, le porte-avions demandera chaque année pour son financement plus de 2 milliards de francs actuels !

Et, revenant encore une fois sur le Rafale, il y a bien sûr le coût, mais aussi les difficultés soulevées par l'impossibilité matérielle de remplacer, à l'échéance normale, les Crusaders de l'aéronavale qui mettront le Gouvernement, en 1988 et au-delà, dans une situation délicate.

Ces considérations m'amènent donc à la dernière partie de mon propos.

La France se trouve actuellement pour l'équipement militaire dans une situation plus favorable que ses voisins. Ses dépenses d'équipement représentent en effet 52,8 p. 100 de son budget de défense, contre 46 p. 100 au Royaume-Uni et 47 p. 100 en République fédérale d'Allemagne.

En outre, alors que le Royaume-Uni envisage une diminution de son budget militaire de 7 p. 100 en volume et que la République fédérale d'Allemagne stabilise seulement son effort, la France applique une loi avec une progression de 6 p. 100 en volume.

Notre budget militaire va donc croître de 3 p. 100 par an si l'on admet comme hypothèse une reconduction en volume du titre III jusqu'en 1991. Cette croissance du budget de la défense ne devrait pas être significativement supérieure à celle du P.I.B.M. - 2,2 p. 100 en 1988 et peut-être 2,5 p. 100 au-delà.

Si ces évolutions se confirment, le pourcentage des dépenses militaires sera à peine de 4 p. 100 du P.I.B.M. en 1991.

La France est, de tous les pays d'Europe occidentale, celui qui doit faire face aux charges de défense les plus lourdes.

Pour ce qui est des matériels, il n'y a pas de choix global à faire et nous ne pouvons renoncer à aucun grand programme sous peine de perdre à la fois cohérence et crédibilité. Il y a seulement la possibilité de moduler certains choix et de procéder à des ajustements à la marge. La coopération européenne, qui permet de mettre en commun les coûts non récurrents, peut atténuer nos charges, mais à moyen et long terme, et à condition de mettre de l'ordre dans notre propre complexe militaro-industriel d'Etat, qui justifierait sans doute une évolution de nos arsenaux vers un statut d'établissement public - et je ne parle pas de privatisation.

Pour les personnels et le fonctionnement, on ne peut raisonnablement pas aller plus loin, et je devrais plutôt dire plus bas, si l'on ne veut pas connaître une situation proche de celle des années soixante, sur la gravité de laquelle je n'ai pas besoin de revenir.

En conséquence, je persiste à dire que, malgré la situation économique ou, à l'inverse, à cause de la situation critique de l'économie, génératrice de menaces supplémentaires, nous devons revoir en hausse le prélèvement nécessaire à notre défense et 4,5 p. 100 du P.I.B.M., qui était, je vous le rappelle, le quinzième engagement de la plate-forme électorale U.D.F.-R.P.R., me paraît un objectif ni démesuré par rapport à la richesse de notre pays, ni déraisonnable par rapport à la gravité des menaces qui pèseront sur nous au lendemain des accords successifs que signeront les Soviétiques et les Américains dans les mois et les années à venir.

**M. Loïc Bouvard et M. Jean-Marie Daillet.** Très bien !

**M. Arthur Paecht, rapporteur spécial.** Ni optimisme béat ni dramatisation excessive ne sont nécessaires. Mais il doit exister une volonté politique pour dire au pays non ce qu'il veut entendre, mais seulement la vérité.

Les Français, tant traumatisés par les souffrances et les défaites antérieures, mais aussi nos partenaires solidaires dans la défense de l'Europe feront alors l'effort financier nécessaire pour aménager, dans le cadre de l'Alliance bien sûr, l'espace de défense européen, garant de nos libertés.

Pour ce qui nous concerne et comme l'a rappelé samedi dernier, au cours d'un colloque, l'ancien Premier ministre Raymond Barre, on n'adapte pas la défense au budget, mais on adapte l'effort budgétaire aux besoins de la défense. Et nous devons accepter d'en payer le prix ! (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Loïc Bouvard et M. Pierre Micoux.** Très bien !

**M. Arthur Paecht, rapporteur spécial.** Monsieur le ministre, la commission des finances a adopté votre projet de budget sous réserve d'une observation sur l'aviation qui est jointe au rapport. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. Marcel Bigard.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour l'espace et les forces nucléaires.

**M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, nous voici engagés dans la discussion des crédits budgétaires pour la défense et mes premières observations porteront sur l'intérêt tout particulier de l'examen de ce budget pour cet exercice, et ce pour deux raisons : d'une part parce que ce budget est le premier à nous être présenté après l'adoption au printemps dernier de la loi de programmation militaire, et l'on sait combien il est difficile de tenter d'insérer des propositions budgétaires dans une loi de programmation pluriannuelle ; d'autre part parce que la discussion que nous ouvrons aujourd'hui se situe dans un climat international et européen qui a profondément été modifié depuis plus d'un an. Depuis le choc de Reykjavik et à travers une série de propositions venant toutes de M. Gorbatchev, nous avons assisté à un bouleversement de l'équilibre stratégique qui, depuis près de quarante ans, assurait tant bien que mal la sécurité de l'Europe, malgré un certain nombre de conflits périphériques. Je pense donc qu'il est impossible, en discutant de ces problèmes budgétaires, de ne pas se référer à la situation toute nouvelle que va créer, dans quelques semaines, la signature, à l'occasion du sommet Reagan-Gorbatchev, de l'accord sur l'option « double zéro ».

Je vous ferai grâce, monsieur le ministre, de reprendre par le détail, tous les renseignements statistiques, les chiffres et les nombreuses précisions que comporte mon rapport. Dans la mesure où il a été écrit, il n'est pas nécessaire que je le relise à la tribune page par page. Mieux vaut essayer de tirer les grandes lignes et les orientations principales de ce budget.

La première de ces orientations, que nous soutenons et que, je crois, la très grande majorité des Français soutiennent, c'est la volonté de moderniser d'une façon continue ce qui représente à la fois la garantie essentielle de notre sécurité et la fidélité à notre doctrine stratégique de dissuasion nucléaire.

En effet, conformément à la loi de programmation militaire votée au printemps, qui prévoit une importante progression des crédits, ce budget engage ou développe un grand nombre de réalisations dans le domaine nucléaire, notamment en ce qui concerne les forces nucléaires à la mer et les sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, qu'il s'agisse de ceux de l'ancienne génération à moderniser ou du futur S.N.L.E. de la nouvelle génération. Je me garderai bien d'entrer dans le détail de tous ces projets, sur lesquels on aura l'occasion de revenir.

L'essentiel est que votre projet, comme d'ailleurs la loi de programmation militaire, prévoit la priorité absolue dans le domaine nucléaire à la fameuse triade, que nous défendons depuis longtemps, avec la composante aérienne, qui a un peu vieilli mais qui reste importante, surtout modernisée par quelques engins de type nouveau, comme le missile air-sol de moyenne portée, la composante terrestre, avec notamment les possibilités que vont offrir les réalisations d'un missile nouveau du type S4, qui, au moment même où l'on retire les Pershing II américains et où l'on retire les deux barreaux essentiels de la réponse flexible, pourrait être, à notre mesure, une sorte de Pershing français, à défaut d'être un Pershing européen, et, enfin, la composante sous-marine.

J'insisterai plus spécialement sur le complément des forces nucléaires, notamment le problème essentiel et souvent trop négligé de « l'acquisition des objectifs », grâce au développement des radars - radar Orchidée - au réseau de communication et de commandement des forces, au programme Astarté et aux programmes Ramsés, que ce soit le programme Ramsés initial ou le programme Ramsés II.

On ne peut, à l'occasion de ce rapport spécial sur les crédits budgétaires consacrés au nucléaire et au spatial, s'empêcher d'évoquer les changements intervenus depuis un an dans l'évolution des rapports Est-Ouest, notamment dans l'affaire des missiles de portée intermédiaire, SS20 et Pershing II notamment, comme suite à la rencontre de Reykjavik et aux initiatives successives de Mikhaïl Gorbatchev imposant en fin de compte ses options prioritaires et son calendrier des opérations à un président Reagan constamment sur la défensive. Il semble maintenant évident et certain que, à l'occasion de cette rencontre historique du 7 décembre, l'option « double zéro » sera définitivement adoptée.

**M. Loïc Bouvard.** Hélas !

**M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis.** Nombreux sont ceux qui se félicitent de cet accord, aux Etats-Unis, en Europe et même en France, tandis que de nombreux gouvernements, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, feignent de l'approuver officiellement alors qu'ils en redoutent secrètement les graves conséquences pour la sécurité de leur pays.

**M. Jean-Marie Daillet et M. Loïc Bouvard.** C'est vrai !

**M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis.** Certes, tout ce qui peut contribuer au désarmement mérite d'être soutenu, à la condition toutefois de ne pas créer, sous couvert de limitation inégalitaire des armements, une situation encore plus déséquilibrée qu'elle n'était, ce qui semble malheureusement pouvoir être le cas.

En ne liant pas une réduction substantielle et significative des armements conventionnels et chimiques soviétiques, principale menace pour l'Europe, à la négociation de l'option « double zéro », en retirant les seuls missiles qui pouvaient atteindre le territoire soviétique à partir de l'Europe sans de réelles contreparties vérifiables, en ne procédant pas pour l'instant à la diminution des énormes arsenaux stratégiques centraux, en ne corrigeant pas la grave disparité conventionnelle, l'option « double zéro » met un terme à une situation d'équilibre stratégique et est inquiétante par de nombreux côtés.

Puisqu'il est vain de gloser, il appartient désormais à nous-mêmes, Français, et aux Européens, s'ils désirent encore jouer un rôle demain dans le concert mondial, de prendre mieux en main la défense de leur continent et, après des années de verbiage et d'incertitude, d'unir leurs forces au sein d'une véritable communauté stratégique, en renforçant ainsi le « pilier » européen et l'alliance atlantique, puisqu'il n'y a pas d'alternative à cette alliance atlantique pour la sécurité de l'Europe.

**M. Jacques Peyrat**, rapporteur pour avis. Très bien !

**M. Jacques Baumel**, rapporteur pour avis. En ce domaine, la France a un rôle essentiel à jouer, comme elle essaie de le jouer depuis quelques années. Et je me félicite de la volonté réaffirmée de ne pas baisser la garde, mais au contraire de renforcer notre sécurité par le maintien de la doctrine stratégique centrale française, qui est, en fin de compte, notre garantie essentielle.

Il n'en reste pas moins que la France et l'Allemagne ont un rôle en commun à jouer. Une coopération militaire organique franco-allemande, fondée sur une doctrine d'emploi et sur une coordination des échelons de commandement, renforcerait utilement ce pilier européen et l'alliance, surtout si cette coopération s'ouvre ultérieurement à la Grande-Bretagne, à l'Italie et à l'Espagne, grâce à certaines négociations bilatérales comme celles que vous avez commencé à mener fort utilement dans ces capitales...

**M. Lolc Bouvard**. Très bien !

**M. Jacques Baumel**, rapporteur pour avis. ...et si l'adoption, il y a quelques jours, de la plate-forme sur les intérêts européens en matière de sécurité n'est pas une simple déclaration de bonnes intentions.

Cette plate-forme introduit un élément fondamental et nouveau.

Elle reconnaît la nécessité d'une dissuasion équilibrée entre les éléments conventionnels et nucléaires. Elle réaffirme qu'aucune défense de l'Europe n'est envisageable sans une dissuasion nucléaire minimale. Elle confirme le rôle essentiel des forces nucléaires françaises et britanniques. Pour la première fois les sept grands pays membres de l'U.E.O. reconnaissent ainsi de la façon la plus claire l'intérêt, l'importance et l'utilité des forces nucléaires françaises et britanniques.

C'est donc un point de départ heureux, à condition qu'il soit suivi de mesures concrètes. Il ne doit pas s'agir d'un simple chiffon de papier ou d'une quelconque déclaration que l'on a consenti à signer dans l'émotion née de la décision relative à l'option zéro et sans avoir la véritable volonté de traduire tout cela en actes précis. Quelles initiatives pourraient donc être prises pour donner leur plein intérêt, leur contenu réel aux excellentes propositions de la plate-forme de sécurité ?

De toute évidence, cette plate-forme vise essentiellement à combler le vide que crée le retrait des missiles américains d'Europe. Mais comment combler ce vide ? Les diverses propositions qui agitent actuellement les milieux du Pentagone, qu'il s'agisse de la modernisation des Lance, de l'utilisation de bombardiers du type F111 ou de l'installation de missiles de croisière à bord de sous-marins américains postés dans les océans sont-elles de nature à combler l'infirmité importante qui est née du retrait des missiles américains ?

Je voudrais, dans un deuxième temps, aborder le deuxième volet de ce rapport : le volet spatial. D'ailleurs l'occasion est belle d'en parler ce soir puisque, aujourd'hui et demain, vont être prises à La Haye des décisions capitales quant à l'avenir spatial de l'Europe. Malheureusement, les nouvelles qui nous viennent de La Haye, si elles sont satisfaisantes d'un certain côté, sont inquiétantes ou en tout cas décevantes par d'autres.

Certes, les Allemands sont d'accord sur le programme Ariane 5 - et on comprend qu'ils le soient car ils y ont quelque intérêt personnel - en revanche, ils sont beaucoup plus réticents sur les deux autres éléments de la triade essentielle pour la conquête de l'espace que sont pour l'Europe, les programmes Hermès et Columbus. Nos amis allemands ont donc une sorte de position ambiguë. A ce « oui, mais » des Allemands, la France devrait plus que jamais répondre par un « mais oui » pour l'espace, par un « mais oui » pour l'avenir de l'Europe spatiale, car le ciel ne peut attendre.

Si, aux Etats-Unis, l'opinion publique suit avec passion la grande aventure de la conquête de l'espace et si, en U.R.S.S., les cosmonautes, les techniciens, les savants, qui permettent à ce pays de lancer des Mir et quelque cent à deux cents fusées à travers l'espace sont considérés comme des héros de l'Union soviétique, il n'en va pas de même en France. En effet, hormis la remarquable équipe de chercheurs, de scientifiques et de hauts fonctionnaires qui obtient des résultats considérables, il n'y a pas dans l'opinion publique - mise à part dans la jeunesse qui se passionne

pour ces problèmes - un support psychologique suffisant pour intéresser le pays à cette grande aventure. Or, c'est là que se situe l'enjeu essentiel du XXI<sup>e</sup> siècle !

Le problème est d'autant plus aigu qu'aujourd'hui le ciel occidental est vide depuis que les engins américains sont cloués au sol à la suite de la catastrophe de Challenger. Par conséquent, le rôle de l'Europe est encore plus primordial. L'enjeu est immense, tant du point de vue stratégique que du point de vue économique ou technologique.

Aujourd'hui, l'espace militaire et l'espace civil sont intimement liés. Il ne faut pas découper les problèmes de l'espace en tranches. S'agissant de l'espace militaire, vous faites des efforts remarquables pour lancer enfin des projets du type Helios ou Syracuse II, lesquels ont malheureusement été longtemps attendus. Mais les lanceurs d'Hélios et de Syracuse II sont étroitement liés aux progrès que l'on réalise dans le secteur de l'espace civil et commercial. A cet égard, le programme Ariane, qui « rassemble » la moitié des contrats spatiaux mondiaux, doit non seulement continuer sous sa forme actuelle, mais également se transformer, notamment à travers le programme Ariane 5.

Il faut réussir, car demain la France devra participer, même si elle marque quelque hésitation aujourd'hui, à cette grande conquête de l'espace par les satellites, par les stations orbitales. Il conviendra même d'envisager la conception de satellites tueurs de satellites ou de laboratoires en apesanteur permettant de créer de nouveaux matériaux, de nouveaux produits, de nouveaux médicaments.

La maîtrise de l'espace fondera la puissance et la richesse des pays. Les deux Super-Grands l'ont d'ailleurs bien compris. A nous, Européens, d'essayer une percée dans ce domaine. C'est pourquoi nous suivons avec un grand intérêt les négociations actuelles. C'est pourquoi nous appuyons les efforts de la France qui, dans cette affaire, joue un rôle moteur essentiel. Et nous ne devons pas désespérer de la suite, nous ne devons pas être déçus, même si nous subissons certaines avanies, même si nos espérances ne sont pas immédiatement satisfaites. Nous n'avons jamais cessé de nous battre contre un certain scepticisme et des réactions négatives de la part des Allemands, qui ont des problèmes budgétaires, alors que leur richesse devrait pourtant leur faciliter les choses !

Nous devons maintenir fermement notre position sur la nécessité de ce trio de choc : Ariane 5 comme lanceur, Hermès comme vaisseau-navette et Columbus comme station orbitale. Dire : « On est d'accord pour le programme Ariane 5, mais on préfère attendre trois ans pour le programme Hermès parce que nous ne sommes pas sûrs que le programme Columbus pourra être réalisé dans la mesure où les négociations délicates que nous avons avec les Américains peuvent ne pas aboutir », revient à « couper les jarrets » d'un programme spatial digne de ce nom.

Nous devons aller dans l'espace. L'Europe ne doit pas faire de l'auto-stop auprès des Américains ou des Russes pour aller s'y promener ! Elle a le droit, elle aussi, d'avoir ses propres moyens de pénétration et de conquête du ciel !

C'est la raison pour laquelle je vous demande, monsieur le ministre, tout en approuvant profondément les propositions que vous faites dans ce budget en matière d'espace militaire, de donner, en liaison avec les autres membres du Gouvernement, la priorité absolue à l'espace de demain.

On joue actuellement une grande partie de notre destin pour les vingt ou trente années à venir. C'est maintenant que les décisions doivent être prises, avec nos alliés, dans le cadre de l'Agence européenne. Nous devons entraîner avec nous nos différents partenaires, même s'ils sont réticents, car il s'agit d'un enjeu considérable.

Ces observations sont allées bien au-delà de la présentation de votre budget, monsieur le ministre. Cela dit, la commission a donné un avis favorable à l'adoption de vos crédits pour l'espace et pour le nucléaire. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président**. J'ai apprécié les interventions des rapporteurs. Toutefois, je demande aux prochains rapporteurs de s'en tenir à leur temps de parole car je détesterais d'être obligé de les censurer.

La parole est à M. Jean-Pierre Bechter, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la recherche et l'industrie d'armement.

**M. Jean-Pierre Bachtar, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, après que notre collègue Jacques Baumel nous a conviés à un voyage dans l'espace et à travers les cinq continents, je reviendrai plus prosaïquement à l'examen des crédits du ministère de la défense. *(Sourires.)*

Personne ne sera surpris si votre rapporteur trouve excellent le budget de la défense pour 1988 que M. le ministre nous présente aujourd'hui. Ce budget porte incontestablement la griffe de la majorité qui soutient le Gouvernement.

Cette excellente impression se retrouve dans l'analyse des crédits de recherche et développement. Alors que les crédits de recherches et d'études de défense avaient stagné, voire régressé en volume, entre 1982 et 1985, leur progression devrait être particulièrement forte tout au long de la période 1987-1991, puisque, selon les prévisions qui ont accompagné l'élaboration de la loi de programmation militaire, leur part dans le titre V devrait passer de 25 p. 100 en 1987 à 27 p. 100 en 1991.

De fait, les budgets pour 1987 et 1988 ont été marqués par une nette progression de ces crédits d'« études amont ». Ceux-ci étaient déjà passés, l'an dernier, de 7,175 à 8,210 milliards de francs en autorisations de programme, soit une progression de 14 p. 100, et de 6,271 à 7,214 milliards de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de 15 p. 100.

Dans le budget pour 1988, les autorisations de programme et les crédits de paiement progressent aussi d'une manière confortable et les crédits consacrés aux développements connaissent eux-mêmes une progression encore plus accentuée : plus 15 p. 100 pour les autorisations de programme et plus 24 p. 100 pour les crédits de paiement.

Au total, l'ensemble des crédits de recherches, développements et études des titres V et VI progresse ainsi de 25,425 à 26,355 milliards de francs en autorisations de programme et atteint pratiquement 25 milliards de francs en crédits de paiement, soit une augmentation de près de 20 p. 100.

A l'écoute de ces chiffres, nos collègues socialistes éprouvent certainement davantage de difficultés pour résister à l'envie de voter l'ensemble de ces crédits pour 1988. *(Sourires sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)*

Il convient de le rappeler une fois encore, la loi de programmation militaire 1987-1991 est l'expression d'une quadruple volonté, cette volonté qui, en d'autres temps, fit défaut :

Volonté de modernisation de l'ensemble des moyens, conventionnels, nucléaires et spatiaux ;

Volonté de mettre fin à certaines impasses dangereuses ;

Volonté de vigilance sur les techniques nouvelles ;

Volonté dans le domaine des financements, ce qui se traduit par un engagement global de 474 milliards de francs sur cinq ans.

Il ne fait pas de doute qu'au-delà du redressement très net de notre effort de défense, cet engagement massif viendra conforter un secteur aujourd'hui éprouvé par une conjoncture internationale difficile.

On doit aussi souligner la qualité de cette programmation qui donne une impulsion considérable à notre effort de recherche et qui exerce un effet d'entraînement sur l'ensemble de notre industrie d'armement, même si demeurent certains éléments de préoccupation.

Au nombre de ces éléments de préoccupation, trois ont tout particulièrement attiré l'attention de votre rapporteur.

Le premier concerne le financement du programme Rafale. L'ensemble des industriels participant à ce programme ne peut contribuer à un financement à hauteur de 25 p. 100. A un moment où les exportations d'avions de combat ont atteint le niveau que l'on sait, il ne semble pas possible de demander un effort financier de cette ampleur aux industriels qui, les premiers pourtant, ont proposé de participer aux frais de recherche-développement de l'appareil.

Il convient donc de ne pas placer la barre aussi haut. Le ministère de la défense connaît avec précision la situation des entreprises du secteur aéronautique, il ne saurait donc surevaluer leurs capacités contributives au programme Rafale.

Le deuxième élément de préoccupation est relatif à la version navalisée de l'avion de combat futur sur laquelle pèsent encore trop d'interrogations. Lors du salon du Bourget, en

juin dernier, le Premier ministre, a décidé que le programme A.C.T.-A.C.M., dérivé du Rafale, permettrait d'équiper l'armée de l'air et la marine à partir de 1996. Il ne semble pas que l'on ait progressé dans ce sens, si l'on en croit les propos en provenance de certains milieux de la marine.

Le troisième élément de préoccupation, enfin, a trait aux plans de charge des établissements industriels de la D.A.T. - direction des armements terrestres. Votre rapporteur voudrait exprimer aux responsables de la D.G.A. et à ceux du G.I.A.T. sa confiance pour l'aboutissement, dès le moyen terme, des efforts entrepris pour faire du G.I.A.T. une véritable entreprise moderne, dotée de tous les atouts nécessaires.

L'une des conséquences de ces contraintes est que le G.I.A.T. a manqué certaines mutations technologiques, notamment dans le domaine de l'électronique, que ses ingénieurs et techniciens avaient pourtant parfaitement anticipées, mais que des rigidités de structures ne lui ont pas permis de mener à bien. Force est de constater que d'autres industriels l'ont alors supplanté dans ces nouveaux domaines, réduisant d'autant la part qui lui revient dans le secteur français de l'armement.

On doit souhaiter que le G.I.A.T., qui a su maintenir une réelle compétence dans de nombreux domaines, particulièrement pour ce qui est de la maîtrise des systèmes d'armes, voie ses structures évoluer vers une souplesse encore accrue, notamment dans le domaine financier et commercial.

Mais comment ne pas souligner une fois encore, que la loi de programmation militaire, si décriée par le parti communiste et la C.G.T. des arsenaux, arrive au bon moment pour apporter au G.I.A.T. des commandes de canons de 155 autoporteurs et de lance-roquettes multiples, sans parler, bien entendu, du programme du char Leclerc.

Les entreprises françaises d'armement ont généralement en commun deux caractéristiques importantes : la part élevée du chiffre d'affaires « armement » dans leur chiffre d'affaires total, la part importante des exportations dans leur chiffre d'affaires « armement ».

Cette dernière est, par exemple, de l'ordre de 60 p. 100 pour la branche « équipements et systèmes » de Thomson ; des deux-tiers pour Dassault-Bréguet ; et de plus de 70 p. 100 pour la branche « armement » de Matra.

Ce handicap n'est pas commun à nos concurrents. Ainsi, l'industrie d'armement ouest-allemande est-elle moins sensible que la nôtre aux fluctuations du marché mondial, dans la mesure où les entreprises d'armement sont généralement intégrées dans des groupes « civils » plus vastes.

Il n'est pas surprenant, dans ces conditions, que les entreprises françaises d'armement soient aujourd'hui relativement affectées par la chute du marché mondial des ventes d'armes, qui n'est pas éloignée de 50 p. 100. Cette baisse de nos commandes à l'exportation est préoccupante dans la mesure où le commerce mondial de l'armement n'a pas baissé dans la même proportion. Nous perdons donc des parts de marchés et, en matière militaire, ces parts de marchés perdues se traduiraient, à terme, par des pertes d'influences politiques sur certaines régions du monde.

Concrètement, les dernières années ont été malheureusement marquées par un recul sensible des commandes adressées à nos entreprises d'armement. Les commandes sont, en effet, passées de 61,8 milliards de francs en 1984 à 44,5 milliards de francs en 1985, et enfin à 25,3 milliards de francs en 1986, dernière année connue.

Nous n'avons jamais vendu autant d'armes que quand nos collègues socialistes étaient au pouvoir !

Ce recul n'a pas eu de répercussions immédiates trop brutales - seule la morale y trouvera son compte - sur les livraisons à l'exportation qui se sont maintenues de 1984 à 1986 aux environs de 42 à 44 milliards de francs.

Toutefois, au premier semestre de 1987, le solde des échanges de matériels militaires a subi une dégradation de l'ordre de 4,3 milliards par rapport au premier semestre de 1986.

Sans doute est-il vrai que les marchés de l'armement sont soumis à certaines évolutions cycliques ; mais le recul actuel procède, de toute évidence, de facteurs plus profonds, et, pour certains de ceux-ci, relativement durables.

Nos clients se sont appauvris, en particulier ceux des Etats du Moyen-Orient, qui ont vu leurs revenus pétroliers sensiblement décroître aux cours des dernières années et de ces dernières semaines.

Le cours du dollar a évolué à la baisse, ce qui a eu pour conséquence, d'une part, d'entraîner une perte de revenus dans la mesure où le prix de vente des matériels exportés, notamment des matériels aéronautiques, est fixé en dollars, et, d'autre part, de provoquer une compétitivité accrue de la part de nos concurrents américains, généralement présents sur les mêmes marchés que nous.

Enfin, la concurrence internationale s'est traduite par un regain de compétitivité chez nos grands concurrents traditionnels et par l'apparition de nouveaux concurrents extrêmement actifs dans les pays neufs.

Il est donc urgent que nous nous montrions plus soucieux de prendre en compte les besoins de nos industriels sur les marchés extérieurs.

Je rappellerai à nouveau les suggestions que j'avais émises l'année dernière, en souhaitant : la définition de zones géographiques où les industriels pourraient prospecter sans demander l'autorisation préalable ; l'alignement des aides et des crédits sur les pays européens les plus favorables ; la disparition de la concurrence franco-française sur les mêmes produits ; la suppression de certaines limitations superflues qui laissent à nos concurrents une « porte ouverte » ; l'octroi d'aides pour des développements spécifiques destinés à des marchés d'exportation ; le démantèlement des lourdeurs qui affectent la COFACE ; l'émergence de sociétés de commerce à vocation de compensations multilatérales, pour utiliser pleinement l'attrait, de plus en plus confirmé, pour des compensations élargies ; enfin, la qualité et la rapidité des services « après-vente » de nos industriels afin qu'ils soient à la hauteur de leurs concurrents.

Toutes ces actions ne résoudre pas, bien entendu, tous les problèmes. Par ailleurs, deux possibilités complémentaires peuvent être utilisées pour aider les exportations et les industriels de l'armement.

La première est la compensation industrielle. Ce n'est toutefois pas une panacée. Inévitable dans certains cas, lorsque nous ne sommes pas aptes à fournir le bon équipement militaire au bon moment, comme c'est le cas pour le système de détection aéroportée, ou que la construction de quelques exemplaires coûterait trop chère - c'est les cas des Hercules -, la compensation industrielle, c'est mieux que rien, mais ce n'est pas autre chose. Il faut cependant la limiter car elle mesure notre degré de dépendance et nous relègue à un rôle de sous-traitant de sous-ensemble de systèmes d'armes. Le volume croissant de la sous-traitance en échange d'achats de matériels neufs ou d'occasion est toujours un mauvais indicateur.

La coopération est la deuxième possibilité complémentaire. A cet égard, monsieur le ministre, nous tenons à vous féliciter pour l'ardeur que vous déployez pour créer, inventer et rechercher des coopérations pour la fabrication de nos armements conventionnels. Vous avez bien du mérite, tant il est vrai que la tendance naturelle des Etats ou des industriels n'est pas de chercher à coopérer, en particulier en temps de crise quand s'expriment les égoïsmes nationaux. J'avais longuement insisté l'année dernière sur les différents moyens permettant de développer la coopération et d'abord la coopération européenne. Nous avons enregistré avec satisfaction les bonnes dispositions, des deux côtés du Rhin, à propos du programme de l'hélicoptère de combat et nous comptons sur vous pour franchir de nouvelles étapes. A un moment où l'Europe est entrée dans une confrontation économique majeure avec les Etats-Unis et le Japon, il faut coopérer.

Par tranche d'un million d'habitants, le Japon forme chaque année 630 ingénieurs, les Etats-Unis, 360 et l'Europe, 260 seulement.

Pour 1 000 personnes actives, on compte 6,4 ingénieurs aux Etats-Unis, 5,2 au Japon, 3,7 seulement en Europe. Avant 1937, dans les matières scientifiques, physique, chimie, médecine, l'Europe avait obtenu 80 prix Nobel ; et les Etats-Unis 13. Entre 1970 et 1984, les Etats-Unis ont eu trois fois plus de prix Nobel que l'Europe.

A cela s'ajoute, particulièrement pour la France, la trop faible contribution de l'industrie à l'effort de recherche. La part de l'industrie s'élève en effet, en France, à 43 p. 100 de cet effort, contre 50 p. 100 aux Etats-Unis, 58 p. 100 en République fédérale d'Allemagne et 66 p. 100 au Japon.

Le nombre annuel des dépôts de brevets est de 160 000 au Japon, de 30 000 en Allemagne fédérale et seulement de 12 000 en France.

Il convient d'être très réaliste et de ne point se bercer de douces illusions.

Nous sommes de plain-pied entrés dans une période rude. C'est vrai pour tous les secteurs de l'économie. Les industries de l'armement ne sont plus un îlot à l'abri des grands vents. De plus, l'esprit de domination, le fanatisme religieux, le totalitarisme idéologique sont plus vivants que jamais.

Alors que, comme le remarque Topfler « la moitié des hommes de sciences, depuis l'origine des temps, est actuellement en vie » alors que les limites de la science n'ont jamais été repoussées aussi loin, l'irrationnel et la violence, amplifiés par les médias, nous imposent, plus que jamais, de ne point relâcher notre effort de défense.

Votre budget répond à cette angoissante question. La commission a émis un avis favorable à son adoption. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. Gérard Fuchs, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section air.

**M. Gérard Fuchs, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, messieurs les ministres, chers collègues, en réfléchissant à la manière dont j'allais présenter devant vous cet avis sur le projet de budget air pour 1988, m'est venu à l'esprit le mot « contrasté » : je crois que ce qualificatif résume, en effet, assez bien l'impression que l'on peut, au bout du compte, ressentir.

Le projet de budget air paraît conforme aux engagements de la loi de programmation que nous avons votée cette année. Mais est-ce tout à fait vrai et que nous réservent les années à venir ?

Le titre V apparaît au total globalement satisfaisant. En particulier, les grands programmes sur lesquels je m'étais interrogé devant vous l'année dernière se trouvent aujourd'hui lancés et bien lancés. Mais certaines interrogations demeurent à leur égard. Surtout, le titre III suscite de réelles inquiétudes.

Enfin, et ce n'est pas le moindre champ de la réflexion, au service de quelle stratégie et de quelle conception de la France et de l'Europe est-il envisagé de mettre en œuvre l'ensemble de nos moyens ?

C'est sous ces trois angles d'approche successifs que je m'exprimerai devant vous.

Globalement, d'abord, la section air devrait recevoir l'an prochain un total de 36 milliards 744 millions de francs dont 22 milliards 940 millions de francs pour le titre V.

Les engagements de la loi de programmation, actualisés avec des déflateurs de 2,7 p. 100 et de 2 p. 100 respectivement pour 1987 et 1988, conduisaient à un titre V de 22 milliards 977 millions de francs. L'écart est marginal, me direz-vous, l'engagement paraît donc tenu.

C'est un minimum peut-on dire pour un projet de budget qui, après tout, est, dans les faits sinon dans le droit, le premier de la loi de programmation. Ce n'est malgré tout pas rien, je suis le premier à la reconnaître.

Cependant un examen plus attentif des chiffres conduit à une analyse plus nuancée.

Tout d'abord la hausse des prix en 1987 sera selon toute probabilité proche de 3,3 p. 100 et les prévisions pour 1988 tournent autour de 2,5 p. 100. Un calcul simple montre alors que le titre V air du projet de budget 1988 aurait dû être doté d'environ 280 millions de francs supplémentaires. Un calcul rétrospectif montre que, déjà, l'écart entre le budget air 1987 et les engagements de la loi de programmation actualisée au taux d'inflation réel était négatif et du même ordre.

Ainsi, c'est une dérive d'environ 560 millions de francs de crédits de paiements qui se trouve déjà enregistrée sur deux ans. Je ne peux résister, monsieur le ministre, à la tentation de vous demander : envisagez-vous de rattraper ce retard ?

Je me dois d'évoquer ensuite le problème des fonds de concours. Les chiffres que j'ai donnés pour les dépenses du titre V incluent pour 800 millions de francs le produit de cessions d'actifs - immobiliers pour 25 millions de francs, mobiliers pour 775 millions de francs. Au cas, hélas nulle-

ment improbable, compte tenu des désordres actuels de la bourse et des perspectives des mois à venir, où les cessions d'actifs mobiliers ne pourraient avoir lieu, c'est une commande de sept Mirage 2000 de défense aérienne sur dix-sept qui pourrait être reportée.

Sans ouvrir ici le débat sur les fragilités particulières au marché financier français, fragilités dues au rythme du programme de privatisation de votre Gouvernement. Je vous interroge de nouveau, monsieur le ministre : quelles assurances pouvez-vous nous donner sur la mobilisation des 775 millions de francs dont je parlais ?

Enfin, je ne peux manquer de m'interroger devant vous sur les conditions de préparation du budget pour 1989.

Hors fonds de concours, la progression du titre V de 1988 à 1989 devrait être, selon la loi de programmation, de près de 8 p. 100, et cela alors que les experts les plus optimistes nous prédisent aujourd'hui pour l'an prochain une croissance de notre produit intérieur brut de l'ordre de 1 p. 100.

Je serais enclin, pour ma part, à croire à un chiffre moindre, alors qu'un rattrapage sera inévitable aussi sur le titre III dont je parlerai tout à l'heure.

Monsieur le ministre, la tâche de votre successeur ne sera pas évidente, c'est le moins que l'on puisse dire, je tenais à l'indiquer clairement dès aujourd'hui.

**M. Arthur Paecht, rapporteur spécial.** Le ministre n'est pas parti ! (Sourires.)

**M. Gérard Fuchs, rapporteur pour avis.** Mon deuxième angle d'approche me permettra d'entrer davantage dans le détail. Avec un titre V en hausse de 5,46 p. 100 en francs courants par rapport à 1987, la part de l'armée de l'air par rapport aux autres armées se trouve encore réduite, mais le bilan des décisions est indiscutablement satisfaisant. L'acquisition d'au moins quatre Awacs E3A, dont les premiers arriveront en 1991, apportera les possibilités de détection à basse altitude indispensables à notre défense aérienne.

**M. Loïc Bouvard.** Enfin !

**M. Gérard Fuchs, rapporteur pour avis.** Puis-je vous demander cependant, monsieur le ministre, si vous envisagez réellement l'acquisition de deux appareils supplémentaires.

Quelles seraient alors leurs missions et, ce n'est pas un détail, à quel budget cette acquisition serait-elle imputée ?

La décision prise par le Président de la République et le Premier ministre de fixer à 1996 la date de sortie du premier appareil ACT-ACM, dérivé du Rafale, est également très positive.

Le titre V 1988, au prix de quelques sacrifices faits sur d'autres lignes, semble cohérent avec cet horizon. Une de ses conséquences logiques devrait être, j'imagine, mais je serais heureux d'entendre le ministre le confirmer, la décision rapide de mise en chantier des premiers prototypes. Cependant j'ai aujourd'hui en ce qui concerne le dossier ACT-ACM une inquiétude réelle, qui concerne le calendrier de la version navalisée. L'essoufflement des Crusader de la marine en 1993 est connu ainsi que les termes du choix à opérer pour cette date.

Moderniser ces avions pour leur permettre de durer jusqu'à la livraison des premiers ACM ou acheter à l'étranger, pour tout ou partie, d'autres avions, tel est le choix.

Monsieur le ministre, même si j'ai un préjugé naturel en faveur de la première solution, j'accepte tout à fait que la plus grande lucidité préside au choix définitif.

Ma crainte est cependant qu'à ne pas engager rapidement l'examen des possibilités et des coûts d'un allongement de la durée de vie des Crusader, on ne se retrouve devant l'unique option de l'achat de F18, ce qui me paraîtrait pour bien des raisons tout à fait regrettable.

Sur ce point aussi, monsieur le ministre, tout particulièrement, je souhaite entendre votre commentaire.

En ce qui concerne le transport aérien, l'option qui se dessine de compléter la flotte des Transall à la fois par le haut et par le bas, par des Hercules C 130 et par un cargo léger, paraît une option raisonnable, permettant sans doute de couvrir les quinze années qui viennent.

C'est beaucoup, mais c'est peu aussi eu égard aux délais de conception et de fabrication du ou des avions de transport futurs pour lesquels la réflexion en coopération doit impérativement se poursuivre.

Enfin, trente-cinq Mirage 2000 seront à nouveau commandés, ce qui nous permettra de conserver au meilleur niveau technologique les 450 avions de combat en ligne dont nous estimons avoir besoin. Même si l'on peut observer que les commandes d'armements et de munitions, de rechanges et les travaux d'infrastructure laisseront quelque peu à désirer, le titre V est donc plutôt satisfaisant.

Mais, mes chers collègues, en regard, quel titre III ! J'avais, sans trop de mérite, exprimé l'an dernier la crainte que le ministre de l'économie et des finances, lié par les engagements pris en matière d'équipements, fasse d'autant plus durement sentir sa loi sur le fonctionnement : cette prévision est, hélas, plus que remplie !

Avec une baisse en volume de près de 5 p. 100 globalement et de 1,5 p. 100 encore hors carburants, le projet de titre III introduit des tensions qui ne pourront être maintenues en 1989.

Stagnation des effectifs alors que les programmes Astarte, A.W.A.C.S., S.A.T.C.P., Hélios et d'autres exigent des personnels nouveaux, souvent de haute qualification !

Baisse du pouvoir d'achat des rémunérations - ce qui est certes aujourd'hui le lot de beaucoup dans ce pays - mais qui, joint à des conditions et à des horaires de travail de plus en plus difficiles, risque de finir par peser sur le recrutement de l'armée !

Il y a là, je le crains, le début de l'oubli d'une règle fondamentale de toute défense : les équipements ne valent que par la qualité de ceux qui les servent. Cette qualité n'est certes pas en cause aujourd'hui, mais je tiens à dire avec gravité que le maintien dans les années à venir des pressions actuellement exercées sur le titre III ne saurait être indéfiniment sans conséquence et que c'est dans la nécessité de rétablir un meilleur équilibre entre titre III et titre V que réside sans doute pour demain l'une des principales menaces sur l'exécution de la loi de programmation.

Mon dernier angle d'approche, enfin, concernera la stratégie. J'examinerai rapidement deux problèmes.

J'ai vu se dérouler, au long des deux années 1986 et 1987, de bien étranges débats concernant le concept d'emploi de ce que j'appelle l'arme préstratégique et d'autres - la différence n'est pas que de mots - l'arme tactique.

En laissant de côté les missiles Pluton de l'armée de terre, dont l'emploi éventuel suscite aujourd'hui plus de questions qu'il n'apporte de réponses, les armes préstratégiques sont pour l'essentiel des armes nucléaires aéroportées, les vecteurs étant des Mirage III, des Jaguar et, dès l'an prochain, des Mirage 2000 N équipés de missiles A.S.M.P.

Le rôle de ces armes est-il d'ultime avertissement dans une conception de dissuasion nucléaire ? C'est la thèse du Président de la République et je la crois bonne. Elle s'est, non sans mal, finalement imposée dans la loi de programmation, en particulier à ceux pour qui l'arme nucléaire pourrait être utilisée dans le cadre tactique du champ de bataille, sur la base d'une stratégie de riposte graduée dont je conçois qu'elle séduise les Américains mais qui ne peut paraître que suicidaire à tout européen de bon sens ! C'est en tout cas mon opinion.

Il m'est parfois arrivé de douter, monsieur le ministre, de vos propres positions dans ce débat. C'est donc avec la plus grande satisfaction que j'ai observé que le projet de budget pour 1988 comprend, au lieu de la commande des dix-huit Mirage 2000 N initialement prévue, celle de seulement huit Mirage 2000 N et de dix Mirage 2000 N', appareils d'appui au sol équipé du même radar mais rendus apte à l'emport des armements conventionnels les plus modernes et qui pourront remplacer dès 1992, dans l'attente de l'A.C.T., des Mirage III et des Jaguar qui seront alors bien fatigués.

Ainsi, le nombre de Mirage 2000 N en ligne restera compatible avec une conception de dissuasion. Je m'en félicite et ne doute pas que c'est bien dans cet esprit que vous avez pris cette décision, monsieur le ministre.

Pour terminer, j'évoquerai enfin rapidement la dimension européenne qui devra de plus en plus s'imposer comme la dimension naturelle de réflexion et d'action en matière d'équipements et de stratégie. Les raisons budgétaires sont

bien connues et nous n'avons pas fini de payer, en tous les sens du terme, l'échec de la construction d'un avion de combat européen.

Les raisons techniques sont évidentes, particulièrement pour l'armée de l'air, et j'ai tenu à exposer dans mon rapport les évolutions les plus récentes dans le domaine de la coordination des défenses aériennes des pays de l'Europe de l'Ouest et les perspectives qu'elles peuvent ouvrir.

Les raisons politiques s'accroissent alors qu'Américains et Soviétiques poursuivent des discussions, certes engagées sur une bonne voie, mais dont il serait fou de croire qu'elles ne nous concerneront pas, un jour proche, très directement et qu'elles garantiront au mieux notre sécurité si n'est pas élaborée au plus vite une position qui soit celle de l'ensemble des Européens de l'Ouest.

Il peut paraître inattendu à certains que je parle de la perspective d'une véritable défense européenne à l'occasion d'un modeste avis budgétaire. Mais si l'on veut que cette perspective ne soit pas simplement un horizon qui recule au fur et à mesure qu'on avance, c'est bien au contraire lorsqu'il s'agit de budget qu'il doit devenir naturel de l'évoquer.

Monsieur le président, monsieur le ministre, chers collègues, j'ai essayé de présenter cet avis aussi honnêtement que possible. Les contrastes que j'ai trouvés dans le projet de budget me pousseront, en ce qui me concerne, à m'abstenir dans le vote.

Cependant, la majorité de la commission de la défense, pour sa part et donc la commission - c'est la démocratie - a donné un avis favorable à l'adoption de ces crédits. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste et sur quelques bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Jean-Pierre Bechter**, rapporteur pour avis. Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Jean Briane, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section forces terrestres.

**M. Jean Briane**, rapporteur pour avis. Monsieur le président, messieurs les ministres, mes chers collègues, rapporteur pour avis du budget des forces terrestres, je voudrais d'abord souligner que ce budget s'inscrit dans l'effort consenti par le Gouvernement pour le redressement de notre appareil de défense.

Toutefois, je note que si le budget de la défense progresse de 4,43 p. 100, ce qui est tout à fait remarquable, les crédits affectés aux forces terrestres n'augmentent que de 3,40 p. 100 en francs courants; soit 1,37 p. 100 en francs constants, ce qui traduit une érosion lente de la place de l'armée de terre à l'intérieur du budget de la défense.

Les crédits de paiement du titre III augmenteront cette année de 1,23 p. 100 et ceux du titre V de 5,90 p. 100. Quant aux autorisations de programme, elles seront en hausse de 10,4 p. 100.

Le projet de budget des forces terrestres pour l'année 1988 illustre la place faite à l'armée de terre dans la loi de programmation militaire. Sur un total de 89 100 millions de francs, les forces terrestres recevront, en 1988, 21 150 millions de francs, soit un taux de croissance de 3,2 p. 100, contre 5,9 p. 100 pour l'ensemble de la défense.

La loi de programmation adoptée en avril dernier par le Parlement à l'unanimité des groupes parlementaires, exception faite du groupe communiste, visé à donner aux corps de bataillon les moyens de faire face à la menace sur le théâtre européen dans les années 1995-2000 et se traduit donc par une triple priorité.

Première priorité : le renforcement des capacités de choc et d'arrêt par un renouvellement général de tous les principaux types d'armement : chars de combat, hélicoptère futur dans ses deux versions antichar et appui-protection, artillerie dans ses deux formules, lance-roquettes multiple et missiles tactiques.

Deuxième priorité : renforcement des capacités de mobilité.

Troisième priorité : renforcement des capacités de commandement et d'information avec, en particulier, le système de radar aéroporté Orchidée.

Les dépenses de fonctionnement augmenteront cette année de 1,23 p. 100 contre 1,58 p. 100 l'an dernier. Votre rapporteur constate que nous sommes vraiment sur le fil du rasoir.

Inévitablement, la rigueur accrue au titre III se traduira cette année par une perte de pouvoir d'achat.

Sont cependant préservés un certain nombre de domaines sensibles, notamment : l'indexation du prêt aux appels, les dépenses d'alimentation, les dépenses d'informatique et, surtout, l'activité des forces, puisque cinquante jours de sortie avec matériel organique seront possibles.

De graves incertitudes demeurent cependant : quant à l'évolution du prix des carburants, quant au montant du collectif budgétaire de fin d'année et quant à la répartition annoncée de la suppression de 1 200 emplois de personnel engagé qui ne doit pas, en tout état de cause, concerner la seule armée de terre.

S'agissant des rémunérations, la valeur du point d'indice passera de 265 à 269 francs, soit une augmentation faible de 1,5 p. 100. Si la hausse des prix est de 2,5 p. 100, la perte de pouvoir d'achat sera donc de un point.

Quelques mesures catégorielles ont cependant été accordées pour 1988, malgré la rigueur : revalorisation de l'indemnité de service en campagne pour un coût de 25 millions de francs ; revalorisation de la solde spéciale progressive pour un coût de 13 millions de francs ; revalorisation de la solde spéciale des appelés pour un coût de 21,2 millions de francs et, enfin, revalorisation de l'indemnité pour service aérien des pilotes de l'A.L.A.T. pour un coût de 5,1 millions de francs.

Ces mesures, si elles sont appréciables, restent très éloignées des demandes formulées par l'armée de terre depuis plusieurs années pour rattraper le retard accumulé.

Votre rapporteur pense qu'il n'est pas possible de laisser se dégrader la condition militaire et de laisser se creuser encore l'écart qui existe entre la vie civile et la vie militaire.

Il n'est pas non plus possible de passer sous silence le problème du sous-encadrement de notre armée de terre.

Sur ce point, la comparaison avec les pays voisins est frappante. Je vous renvoie pour cela à mon rapport écrit dans lequel j'ai consacré des développements importants à cette question.

L'armée de terre devenant de plus en plus technique, elle aura de plus en plus besoin de techniciens et l'évolution constante vers des armements de haute technologie l'a fait évoluer vers des besoins d'encadrement se rapprochant de plus en plus de ceux de l'armée de l'air et de la marine.

La déflation des dernières années a entraîné une diminution du recrutement qui se traduit aujourd'hui par des difficultés d'encadrement, notamment dans les grades subalternes.

En conséquence, votre rapporteur souhaite :

Que toute déflation, à l'avenir, fasse l'objet, si elle s'avérait indispensable, d'une réflexion approfondie. Il n'est plus possible de prendre le risque de réduire l'efficacité et l'interopérabilité de nos forces ;

Que soient prévues et organisées davantage de passerelles entre l'armée et les activités civiles ; l'armée est et doit demeurer l'armée de la nation ;

Que soient donc favorisées les carrières courtes.

Par ailleurs, je ne ferai que mentionner ici - et je vous renvoie pour plus de détails à mon rapport écrit - la nécessité d'entretenir le domaine immobilier comme il se doit, d'entretenir les matériels, d'entraîner nos forces et de faire face aux obligations qui sont les nôtres hors de l'hexagone, de l'Europe et de l'ensemble des territoires de la République.

Les dépenses d'équipement connaîtront l'an prochain une croissance tout à fait remarquable : le titre V, avec 22 milliards 144 millions de francs, augmente de 5,90 p. 100 en crédits de paiement, tandis que les autorisations de programme vont atteindre 25 milliards 322 millions de francs, augmentant de 10,36 p. 100.

Ces augmentations confirment la volonté exprimée dans la loi de programmation militaire et traduisent la priorité donnée à la préparation de l'avenir, qu'il s'agisse des études et des développements des armes modernes ou des opérations d'infrastructure.

En conclusion, votre rapporteur souhaiterait vous faire part de quelques réflexions sur l'armée de terre de demain.

Des missions confiées à l'armée de terre par le pouvoir politique dépendent son organisation et son dimensionnement. Aujourd'hui, nous sommes arrivés à un seuil minimum

d'effectifs. Si l'armée de terre ne doit pas être figée, elle n'en doit pas moins constituer un ensemble cohérent et opérationnel. Elle doit à la fois faire face à l'immédiat et préparer le XXI<sup>e</sup> siècle.

L'armée de terre sera demain une armée de haute technologie.

La notion de champ de bataille évolue dans le temps et dans l'espace. Nous avons le devoir d'aller au-devant de cette évolution et d'être constamment en mesure de riposter s'il le fallait un jour pour assurer notre défense.

La bataille terrestre de demain sera de plus en plus un affrontement de systèmes, voire d'ensembles de systèmes. L'armée de terre s'y prépare et consacre, dans le cadre de la loi de programmation militaire, des crédits importants aux études de recherche et de développement de matériels futurs.

La coopération européenne doit être recherchée chaque fois que possible. Cela devient de plus en plus indispensable.

L'armée de terre de demain sera aussi une armée de techniciens soldats, ayant à la fois les qualités techniques, physiques, humaines et morales pour servir et pour gagner. Des hommes formés, disponibles, motivés. Ils le seront si la patrie fait les efforts nécessaires, y compris budgétaires, pour dégager les moyens indispensables.

Sans doute la loi de programmation militaire est-elle un premier effort en ce qui concerne les matériels.

Il nous faut aller plus loin pour tout ce qui concerne les hommes qui auront à servir ces matériels pour assurer notre défense et contribuer à celle de l'Europe et du monde libre.

Le facteur humain restera toujours une donnée fondamentale du combat, quel que soit ce combat. Faisons en sorte de ne jamais l'oublier.

Le projet de budget que nous avons à examiner aujourd'hui est globalement positif, même s'il comporte, monsieur le ministre, au titre III, quelques insuffisances qu'il ne faudra pas renouveler.

C'est la raison pour laquelle votre rapporteur, avec la majorité des membres de la commission de la défense, vous demande d'émettre un vote favorable à l'adoption des crédits des forces terrestres. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Jean Brocard, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section marine.

**M. Jean Brocard, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, l'an dernier, je rappelais à cette tribune qu'au cours de son histoire la France n'avait pas toujours su comprendre la nécessité de disposer d'une marine puissante.

Aujourd'hui, et il faut s'en féliciter, cette réflexion n'est plus d'actualité.

D'abord, parce que l'élément majeur de notre dissuasion nucléaire réside bien dans la force océanique stratégique et dans nos sous-marins nucléaires qui font l'objet d'une modernisation continue, mais aussi, et les événements du Golfe viennent de le montrer, parce que la marine nationale joue un rôle irremplaçable pour assurer la présence de notre pays et la défense de ses intérêts à travers le monde.

La loi de programmation militaire que nous avons votée au printemps dernier a, au demeurant, tiré les conséquences de cette réalité. J'y reviendrai un peu plus loin.

Comment se présentent, en effet, les crédits de la marine pour 1988 ? Vous trouverez dans mon rapport écrit tous les chiffres ; je n'y insisterai donc pas.

Cependant, s'agissant des crédits de fonctionnement du titre III, je ne vous cacherai pas, monsieur le ministre, certaines de mes préoccupations. Ils n'augmentent en fait que de 0,2 p. 100 en valeur. On peut toujours espérer des gains de productivité, de nouvelles économies, mais il faut reconnaître que pour la marine nationale on atteint une certaine limite.

Après la déflation subie depuis 1983 et qui a porté sur plus de 2 000 hommes, il devient très difficile d'aller au-delà. J'observe, au demeurant, que la déflation prévue pour l'an prochain - soixante-dix postes - reste raisonnable et qu'un effort sera accompli pour améliorer le taux d'encadrement.

Compte tenu de nos engagements extérieurs, notamment ceux du Golfe, qui ont d'ailleurs montré l'excellente disponibilité de nos hommes - 2 000 à 3 000 marins que l'on a rappelés en plein mois de juillet -, compte tenu aussi du nombre d'officiers et de marins qui seront nécessaires pour le futur porte-avions nucléaire et pour les sous-marins de nouvelle génération, je crois qu'il faut maintenir les effectifs à leur niveau actuel. C'est pourquoi je demanderai que les 1 200 suppressions de postes prévues dans le projet de budget n'aient pas d'incidence sur les effectifs de la marine.

En ce qui concerne l'entretien de la flotte un effort avait été fait l'an dernier, il n'est pas renouvelé. C'est là un sujet de préoccupation, car certains décalages ou retards dans l'entretien et la modernisation des navires risquent encore de s'aggraver. Or, je le rappelais tout à l'heure, l'activité des forces sera, sans doute, très supérieure à ce qu'elle était les années précédentes, et les matériels n'en seront que plus éprouvés. Il faut donc espérer que le « collectif » de fin d'année permettra de prendre en charge les dépenses supplémentaires imputables aux opérations extérieures, mais aussi les frais supplémentaires d'entretien qui leur sont liés.

Les dépenses d'équipement du titre V évoluent de manière rigoureusement fidèle aux engagements de la loi de programmation.

Les chiffres - vous les trouverez dans mon rapport - seront en augmentation de 6,7 p. 100 en volume et, par conséquent, vont atteindre 20,36 milliards de francs, soit une progression de 9,4 p. 100 en valeur.

L'ensemble des programmes pour la marine respecte donc l'échéancier qui avait été prévu.

C'est le cas, d'abord, pour la force océanique stratégique dont les crédits de paiement représenteront, je le rappelle, un peu plus du tiers du titre V de la section Marine.

Avec le retour au service du *Tonnant*, la France va désormais disposer de deux sous-marins nucléaires équipés des missiles M 4. La refonte de l'*Indomptable* est elle-même en cours et, à la fin de cette année, c'est le *Terrible* qui entrera à son tour en refonte.

Dans le même temps, le programme de sous-marin nucléaire de nouvelle génération qui sera encore plus discret que ses prédécesseurs se poursuit et s'accélère.

Ce sont ensuite les différentes fabrications de la flotte et, au premier rang, le futur porte-avions nucléaire *Charles-de-Gaulle*.

L'affaire du Golfe nous montre une nouvelle fois toute l'utilité des porte-avions lorsque nous sommes confrontés à une situation de crise qui nous oblige à intervenir loin de nos bases. Je rappelle à cet égard que le porte-avions *Clemenceau* a été en mesure de prendre la mer, en juillet dernier, dans les soixante-douze heures et que c'est seulement après quarante-deux jours de mer qu'il a relâché en septembre à Djibouti. Je déplore, pour ma part, qu'un arrêt aussi normal - compte tenu du nécessaire entretien de ce bâtiment, et notamment des catapultes, ainsi que des exigences de détente de l'équipage - ait pu être présenté, à cette époque, par certains, qui ignorent tout des réalités de la marine, sous un jour volontairement négatif, et je tiens à protester à cette tribune. (*Très bien ! sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**Mme Florence d'Harcourt.** Très bien !

**M. Jean Brocard, rapporteur pour avis.** La mise sur cale du futur porte-avions nucléaire aura lieu en 1989, mais j'observe que l'efficacité même de ce que la loi de programmation dénomme le « groupe porte-avions », suppose la mise en chantier d'un second porte-avions nucléaire. Vers 1996, il s'agira, en effet, de remplacer le *Clemenceau*, mais, quelques années plus tard, il faudra aussi remplacer le *Foch*.

Je voudrais également dire quelques mots sur la sécurité de notre flotte.

Les bâtiments antimines envoyés au large de Fujairah ont démontré une très grande efficacité puisqu'ils ont réussi à récupérer une dizaine de mines, c'est-à-dire beaucoup plus que les autres groupes comparables envoyés récemment dans cette région. Les nouveaux bâtiments antimines océaniques, dont le second exemplaire sera commandé en 1988, permettront de répondre aux futures évolutions technologiques de la guerre des mines et, notamment, de neutraliser les mines immergées par grands fonds.

La défense contre les missiles sera assurée à terme avec la mise en route du nouveau programme de missiles sol-air anti-missiles - les S.A.A.M. On doit souhaiter que les trois armées portent un même intérêt à ce programme tout à fait capital.

Il faut enfin, et j'en terminerai, monsieur le ministre, mes chers collègues, évoquer le nécessaire remplacement des Crusader.

Sans me prononcer sur un choix qui fait intervenir de multiples facteurs, je rappellerai, pour que les choses soient bien claires, que le problème immédiat est celui du remplacement de 21 Crusader, qui sont des avions de chasse, et de 12 avions de reconnaissance Etendard IV P, soit au total une trentaine d'appareils. Je le précise car il a été, sur ce sujet, écrit n'importe quoi même dans des revues qui se piquent de connaître les problèmes de la défense nationale. Le remplacement des 61 Super Etendard n'interviendra qu'au début du siècle prochain.

Trois solutions sont envisageables :

La version « navalisée » de l'avion de combat futur qui doit normalement équiper l'armée de l'air et la marine à partir de 1996. Le problème est alors d'assurer la transition entre les années 1993-1994 et les années 1996-1998, soit en prolongeant les Crusader, si ceux-ci en sont capables, soit en prélevant des appareils sur l'effectif actuel des Super Etendard ;

L'acquisition ou la location d'avions américains F 18. Ceux-ci devraient être bien adaptés à ce type de mission, mais on peut se demander s'il sera possible de trouver sur le marché des F 18 d'occasion ou s'il faudra les acheter neufs ;

Enfin, la remise en service de la chaîne de fabrication des Super Etendard, sans doute difficile pour une trentaine d'appareils, mais dont le coût éventuel doit être comparé avec les solutions précédentes.

Je rappelle qu'en tout état de cause la décision devrait intervenir au cours de l'année 1988.

En conclusion, et sous réserve des préoccupations que j'ai exprimées à propos du titre III, votre commission de la défense, suivant en cela les conclusions de son rapporteur, a émis un avis favorable à l'adoption des crédits de la section Marine. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La parole est à M. Robert Poujade, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour la section gendarmerie.

**M. Robert Poujade, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, on parlait tout à l'heure de contrastes. Comment n'être pas frappés, en effet, par le contraste entre la part modeste des crédits de la gendarmerie dans le budget de la défense et l'efficacité exceptionnelle de l'arme dans sa gestion et dans les services qu'elle rend à la nation ?

**M. Charles Revet.** C'est tout à fait vrai !

**M. Robert Poujade, rapporteur pour avis.** Les crédits accordés à la gendarmerie dans le projet de loi de finances s'élèvent à 15 375 millions de francs en crédits de paiement et à 1 779 millions de francs en autorisations de programme.

Je veux souligner d'emblée des décisions qui répondent aux souhaits exprimés l'an dernier dans l'avis de la commission de la défense et qui sont très positives.

La plus importante est sans doute la reprise du recrutement de gendarmes d'active, mesure courageuse dans le contexte budgétaire, et qui témoigne d'une juste appréciation des besoins de l'arme. Je ne puis manquer d'en remercier le Premier ministre et le ministre des armées qui ont étudié avec une particulière attention, je le sais, ce dossier.

La création de 200 emplois de sous-officiers et de 500 emplois de gendarmes auxiliaires correspond à une appréciation réaliste des taux d'encadrement à rechercher désormais.

La commission a attaché le plus grand intérêt à la déclaration du ministre dont je rappelle les termes : « A chaque budget, il faudra faire un pas. Pour ma part il m'a paru nécessaire d'amorcer le mouvement. » C'est aller dans le sens de la commission qui demandait l'année dernière un plan pluriannuel de réajustement des effectifs de l'arme. Comme vous le savez, l'essentiel des postes ainsi créés bénéficieront aux gendarmeries d'autoroutes, et je rappelle que 400 sous-officiers, je ne prends que cet exemple, seraient nécessaires pour soulager les brigades situées dans la périphérie des

grandes villes comme Marseille, Bordeaux, Toulouse, Rennes, Nantes, Grenoble, Montpellier, Perpignan, et vous observerez que je ne cite aucune ville de Bourgogne ! (*Sourires.*)

On ne peut qu'accueillir aussi favorablement la décision de poursuivre l'amélioration de la pyramide des grades de sous-officiers par la transformation de 300 emplois de gendarmes en 30 emplois de majors, 40 emplois d'adjoints-chefs, 100 emplois d'adjoints et 120 emplois de maréchaux des logis-chefs. Ce renforcement de l'encadrement est une absolue nécessité.

Je regretterai - mais je sais bien qu'on ne peut pas tout avoir en même temps - que des créations de postes d'officier n'aient pas été dès à présent financées. Je rappelle qu'il ne s'agit pas, de prime abord, d'augmenter les effectifs, mais de combler le déficit en officiers puisqu'il en manque 300 officiers à l'effectif théorique.

Il paraît nécessaire de renforcer l'encadrement en officiers des compagnies, car trop d'entre elles n'ont pas d'officiers adjoints. Vous savez également que l'encadrement des escadrons en officiers est souvent trop « léger ». Cette insuffisance manifeste pose des problèmes parfois aigus.

J'ai évoqué dans mon rapport écrit les souhaits des retraités de l'arme dont le plus ardent - je ne vous apprendrai rien - est assurément l'amélioration des pensions de reversion des veuves.

Quoi qu'il en soit, le projet de budget pour 1988 constitue un pas significatif vers les engagements budgétaires les plus fortement souhaités par l'arme. Les dépenses de fonctionnement des corps s'élèvent à 1 916 millions de francs. Un effort important a été fait, comme il était souhaité, pour les communications, et notamment les crédits téléphoniques. Les dotations inscrites pour l'acquisition de carburants permettront, si des aléas n'interviennent pas - M. Guéna a traité le sujet tout à l'heure -, l'acquisition d'un volume de carburant identique à celui de 1987.

En revanche les dépenses centralisées de soutien ne laisseront guère de marge de manœuvre, en raison notamment de la venue à échéance des contrats locatifs et de leur révision. De ce fait, les dépenses d'entretien, de matériel et de casernement devront être rigoureusement contenues.

La dotation des dépenses en capital en crédits de paiement s'élève à 1 687 millions de francs, soit une augmentation très sensible de 9,5 p. 100 par rapport à 1987. Cette augmentation importante permettra de réaliser les objectifs fixés dans la loi de programmation militaire pour 1987-1991. Les efforts les plus marquants concerneront la poursuite de la modernisation des réseaux de transmission entre unités, grâce à la mise en place d'une tranche complémentaire de 1 370 terminaux du remarquable réseau Saphir, qui fait de notre gendarmerie une des plus modernes au monde, grâce au développement de la phase d'étude du futur réseau Rubis, grâce à la poursuite de la rénovation du parc automobile, ainsi que du parc de logements par la commande de 1 030 logements.

Seront commandés 2 055 véhicules de liaison et de brigade, 220 de police de la route, 155 véhicules tout terrain, 150 camionnettes tactiques TR 2000, 33 fourgons-cars pour la gendarmerie mobile et 505 motocyclettes. Quant à la diésélisation du parc, souhaitée à plusieurs reprises par la commission, elle sera développée par la commande de 400 véhicules 305 Peugeot diesel. Sera également financé l'achat de deux hélicoptères Ecureuil. Il faut noter que l'âge moyen de ce parc automobile rajeuni sera de moins de cinq ans.

La rénovation de l'armement se poursuit par la livraison prévue de 17 000 fusils F.A.M.A.S. et l'arrivée de la nouvelle arme de poing, le nouveau pistolet fabriqué sous licence Beretta par la manufacture de Saint-Etienne et Manurhin.

Il faut également souligner l'effort entrepris en 1987 et poursuivi en 1988 pour doter la gendarmerie de moyens modernes d'investigation et de recherche, moyens destinés à la nouvelle section technique d'investigations criminelles et aux sections de recherche. Est-il besoin de rappeler que la gendarmerie, qui constate un tiers des crimes et délits commis en France, doit avoir, dans ce domaine comme dans d'autres, les moyens de ses missions ?

A défaut de pouvoir résumer en quelques minutes des avis qui s'efforcent de présenter une analyse aussi exhaustive que possible des moyens et des besoins de chaque arme, mes collègues rapporteurs ont préféré, comme je vais le faire moi-même, insister brièvement sur quelques points essentiels.

Le premier est la remarquable adaptation de la gendarmerie aux techniques modernes, qui en fait indiscutablement un corps très performant dans ses moyens de gestion et de communication. Cela n'est pas assez connu du grand public, pour ne parler que de lui. Cette modernisation est d'autant plus exemplaire qu'elle s'est faite sans remettre en cause les traditions de l'arme, auxquelles nous sommes tous très attachés : présence sur le terrain, attention aux problèmes de vie quotidienne de la population et souci de bons contacts humains.

Mais, et c'est son autre aspect, cette modernisation a aidé la gendarmerie à faire face, du moins jusqu'à présent, à des problèmes difficiles. Car on lui demande beaucoup, monsieur le ministre, trop sans doute, qu'il s'agisse de la départementale ou de la mobile. De là des horaires de travail, des durées de déplacement, des difficultés à gérer le temps de repos des hommes qui méritent toute notre attention. Le gendarme a un temps de travail hebdomadaire exceptionnellement élevé, à la limite du raisonnable, le record étant sans doute atteint dans les compagnies de grand service de la Garde républicaine. Vous les connaissez bien, monsieur le ministre. Sans parodier un grand orateur bourguignon, elle sont à votre porte ! C'est dire la nécessité de planifier un accroissement mesuré des effectifs mais aussi de concentrer les moyens de l'arme, sur ses tâches traditionnelles et prioritaires !

Je n'ai pas le temps d'évoquer le délicat problème du rôle de la gendarmerie dans la D.O.T. Mais peut-être cette sorte de préterition est-elle une manière de l'aborder. Je souhaiterais d'ailleurs que, dans les temps qui viennent, nous puissions avoir le grand débat qui s'impose sur la D.O.T. et sur le rôle que doit y jouer la gendarmerie.

**M. Jacques Peyrat, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Robert Poujade, rapporteur pour avis.** J'aimerais également que le problème des charges respectives des diverses unités mobiles chargées de la sécurité publique soit abordé autrement que dans un esprit systématique et polémique et dans l'exacerbation de l'esprit de corps, comportement très fâcheux, quel que soit le corps en cause. Je souhaite que le rapport de la commission Cabannes contribue à clarifier les choses dans l'objectivité.

J'émetts aussi le vœu que vous vous penchiez sur le problème des transfèrements judiciaires - charge très lourde et sans cesse alourdie pour la gendarmerie nationale - qui s'opèrent parfois, disons-le, dans des conditions abusives et qui relèvent d'une regrettable routine.

**M. Jacques Peyrat, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Robert Poujade, rapporteur pour avis.** Qu'il me soit permis, au terme de ce rapport, de rappeler que, depuis le début de l'année, huit gendarmes sont tombés, victimes d'agressions, et qu'il y a exactement une semaine, nous étions, monsieur le ministre, dans une ville qui m'est chère, auprès des dépouilles de deux gendarmes mobiles assassinés. A l'avant-garde du progrès technique, la gendarmerie, qu'on rêve débonnaire et paisible et qui est en effet un corps très populaire, est aussi souvent à l'avant-garde du risque. Nous ne devons jamais l'oublier !

La commission de la défense a émis un avis favorable à l'adoption des titres III, V et VI des crédits de la section gendarmerie du projet de budget de la défense pour 1988. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

**M. le président.** Je rappelle à M. Chauveau et à M. Peyrat, nos deux derniers rapporteurs, qu'ils ne disposent que de cinq minutes.

La parole est à M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour le personnel militaire et le service national.

**M. Guy-Michel Chauveau, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, on m'accorde généralement cinq minutes pour parler des personnels militaires et du service national. Je l'ai appris en arrivant en séance et je trouve cela quelque peu surprenant : 84 milliards au titre III, 59 milliards pour le personnel militaire, deux minutes trente pour chaque ! Je ne sais que faire. Mais comme je suis sportif, je vais essayer de réaliser cette prouesse. (Sourires.)

Compte tenu de la hausse de 2,5 p. 100 des prix du P.I.B.M. envisagée, les crédits de fonctionnement du titre III diminuent de 1,84 p. 100 en termes de pouvoir d'achat. L'ef-

fort exigé des armées pour réduire les frais de fonctionnement est donc très important, et on ne manquera pas de s'interroger sur le juste équilibre qui doit exister entre les dépenses de fonctionnement et les dépenses d'équipement.

De nombreux paramètres plaident en faveur de la modernisation des équipements, au prix d'économies sur les crédits de fonctionnement. Pourtant, des conflits récents nous montrent qu'une armée possédant les matériels les plus sophistiqués peut parfois céder devant la volonté de vaincre de combattants bien moins équipés.

Je ne parlerai pas, faute de temps, de la suppression des 1 200 emplois militaires et des conséquences de l'échenillage - un terme magnifique de la langue des armées. Mon rapport y consacre de larges développements.

Un des sujets les plus préoccupants reste celui de la seconde carrière. Alors qu'il y a quinze ans 78 p. 100 des militaires retraités de cinquante ans retrouvaient un emploi, aujourd'hui, 14 p. 100 seulement y parviennent. Ces chiffres montrent à quel point la crise économique freine la reconversion, pourtant nécessaire, compte tenu des limites d'âge assez basses.

C'est pourquoi il est tout à fait essentiel de prendre des mesures pour renforcer les dispositifs de reconversion. Pour ma part, je me permets de vous soumettre, monsieur le ministre, les cinq objectifs suivants :

Premièrement, donner une formation professionnelle aux engagés dont le départ intervient à moins de quinze ans de services et qui ne bénéficient pas d'une pension de retraite proportionnelle à jouissance immédiate ;

Deuxièmement, faciliter la réalisation des projets personnels et la création d'entreprises par l'octroi de prêts à taux bonifié ou de pécules ;

Troisièmement, ouvrir la possibilité d'un choix, lors du départ, entre le bénéfice d'une pension de retraite ou la perception d'un capital ;

Quatrièmement, favoriser, au sein des armées, le passage dans des corps permettant d'effectuer une carrière longue ;

Cinquièmement, décentraliser et renforcer les structures de reconversion en les rapprochant des bassins d'emploi.

Ces objectifs auraient mérité qu'on leur consacre de longs développements. On m'excusera de ne pouvoir le faire.

Je souhaite également appeler votre attention sur le rythme des mutations.

Chaque année, 20 p. 100 des personnels officiers et sous-officiers sont touchés par une mutation, ce qui représente plus de 40 000 mutations par an. Il en résulte des dépenses importantes pour le budget des armées : plus de 700 millions de francs. Je ne pense pas que ce soit un gage d'efficacité, car on doit pouvoir concilier les déroulements de carrière et le bon fonctionnement des unités. Mais je crois savoir que l'on va dans ce sens.

Le service national s'inscrit dans la tradition républicaine. Il traduit la volonté des Français de participer effectivement à la défense nationale et renforce ainsi la politique de dissuasion. Les récents exercices effectués par l'armée de terre ont d'ailleurs confirmé que le contingent, après le temps d'instruction, rentre dans le dispositif de défense, dont il est partie intégrante.

De nombreuses améliorations ont été apportées depuis quinze ans pour que les appelés perçoivent réellement l'importance de leur passage sous les drapeaux et que l'institution militaire leur paraisse ouverte et familière. Cependant, des progrès restent encore à accomplir, notamment pour améliorer les transports par voie ferrée : accueil dans les gares, meilleure organisation des navettes entre les gares et les garnisons, ouverture de guichets S.N.C.F. dans les garnisons, annonce des trains spéciaux de permissionnaires. Il serait également souhaitable d'étendre le bénéfice de la réduction de 75 p. 100 à tous les trajets n'excédant pas la distance entre la garnison et le domicile.

Quant à l'obtention des reports d'incorporation, elle doit, me semble-t-il, être assouplie.

La législation actuelle contraint trop de jeunes gens à interrompre leurs études. Je citerai, à cet égard, trois cas.

D'abord, celui des jeunes gens engagés dans des formations dont la durée d'étude est de cinq ans. Je pense notamment aux étudiants en architecture et à ceux des beaux-arts, dès lors qu'ils n'ont obtenu leur baccalauréat qu'à dix-neuf ans et qu'ils ont redoublé une seule année.

C'est aussi le cas des jeunes gens qui sont obligés d'interrompre leurs études lorsqu'ils sont titulaires d'un diplôme d'ingénieur ou de second cycle, alors qu'ils souhaiteraient compléter leur formation par un diplôme spécialisé, un D.E.A. ou un D.E.S.S.

C'est enfin le cas des jeunes gens qui, ne présentant pas les aptitudes techniques requises pour effectuer une préparation militaire supérieure et devenir ainsi officiers de réserve - par exemple, des jeunes gens classés G.3 au Sygicop - se voient refuser le report jusqu'à l'âge de vingt-cinq ans. On dénombre 14 000 candidats à la P.M.S. pour 5 000 places seulement. C'est une proportion significative.

De façon générale, la définition de la notion de fin de cycle d'étude doit être précisée. Actuellement, un étudiant peut bénéficier d'un sursis pour terminer une licence, mais non pour obtenir un diplôme spécialisé correspondant à la fin du second cycle. De même, depuis la réforme des thèses, l'étudiant qui pouvait auparavant bénéficier d'un sursis pour la thèse de troisième cycle n'en bénéficie plus pour la thèse unique, laquelle s'effectue en deux ans.

L'interruption des études est souvent préjudiciable à leur poursuite ultérieure, ce qui est regrettable compte tenu des besoins de la France en cadres de haut niveau. C'est pourquoi il conviendrait d'engager une réforme de la législation.

Dans un premier temps, je propose, monsieur le ministre, d'étendre aux étudiants qui en justifient la nécessité pour leurs études, la possibilité, prévue à l'article L. 5 ter du code du service national, d'accorder un report supplémentaire d'une année aux jeunes gens dont la situation familiale ou sociale est grave. Cette solution présenterait l'avantage de la souplesse, puisque l'octroi du report est soumis à l'appréciation d'une commission qui pourrait repousser les demandes dont le but serait de différer l'appel sous les drapeaux.

Les deux critiques traditionnelles les plus souvent avancées à l'encontre du service national sont le manque d'universalité et le temps perdu dans des tâches dont l'intérêt n'apparaît pas. Mais une nouvelle préoccupation se fait jour : celle de l'insertion des jeunes appelés dans le monde du travail à l'issue de leur service national. Là encore, je vous renvoie à mon rapport, faute de temps.

Actuellement, le temps passé au service national n'est pas pris en compte dans la pension de vieillesse du régime général lorsque les appelés n'ont pas été affiliés avant leur incorporation. Cette situation défavorise les jeunes appelés qui n'ont pas travaillé avant l'incorporation, faute de trouver un emploi, parce qu'ils poursuivaient des études ou simplement parce qu'ils ont devancé l'appel. Dans la mesure où les jeunes gens exemptés bénéficient de la prise en compte de cette année pendant laquelle ils ont pu travailler, les appelés sont également défavorisés vis-à-vis d'eux. L'assimilation du service national à une période de cotisation devrait être décidée par la voie législative.

En conclusion, monsieur le ministre, je pense qu'il ne faut pas écarter l'idée de diversifier davantage encore les formes du service national, avec le souci de rétablir au mieux le principe d'universalité.

Si on voulait bien réexaminer, sur de nouvelles bases, les critères de sélection, on trouverait certainement, parmi les 80 000 exemptés, des jeunes qui pourraient participer à de nouvelles formes du service national, où ils se consacraient à des activités d'utilité collective : protection civile, sécurité civile, solidarité en faveur des personnes âgées, du quart monde et du tiers monde.

L'aide technique et la coopération pourraient également être plus largement ouvertes à de nouvelles qualifications, dans le domaine de l'agriculture et du développement, par exemple.

Compte tenu de l'allongement de la scolarité et de l'amélioration du niveau général des jeunes Français, les armées n'ont plus à craindre aujourd'hui qu'une diversification des formes du service national n'écrème la ressource disponible. C'était une de nos préoccupations lorsque nous avons ouvert le service national aux policiers auxiliaires et aux gendarmes auxiliaires. Mais il n'y a plus de craintes à avoir aujourd'hui, compte tenu de la ressource, qui est importante et même trop importante.

Les armées incorporant un contingent de bonne qualité, l'expérience de diversification pourrait être conduite sans difficulté. Elle porterait dans un premier temps, bien sûr, sur un nombre modeste de jeunes appelés. Le problème le plus diffi-

cile est certainement, là encore, d'ordre budgétaire mais l'effort est nécessaire, car le renforcement de l'esprit de défense commande de mieux respecter l'égalité devant le service national. (*Applaudissements sur les bancs du groupe socialiste.*)

**M. Marcel Bigeard.** Très bien !

**M. le président.** La parole est à M. Jacques Peyrat, rapporteur pour avis de la commission de la défense nationale et des forces armées, pour le soutien général des forces.

**M. Jacques Peyrat, rapporteur pour avis.** Monsieur le président, monsieur le ministre, mes chers collègues, comme j'ai eu l'occasion de le préciser l'année dernière, le soutien général des forces est une notion complexe qui regroupe un certain nombre de services permettant aux armées de subvenir à leur besoins. Le soutien est absolument fondamental pour nos armées car, sans le budget des forces communes, nos avions de combat ne pourraient pas voler, nos chars ne pourraient pas se déplacer et nos soldats ne pourraient ni se vêtir, ni se nourrir, ni se soigner.

Rappelons aussi que le budget de la section commune, hors nucléaire, est le premier budget militaire, l'armée de terre recevant seulement 45 milliards, soit 10 milliards de moins que les crédits que j'ai mission de rapporter. Ceux-ci sont répartis, il est vrai, à raison de 98 p. 100 pour le fonctionnement du titre III - je gère les retraites en quelque sorte - et de 2 p. 100 seulement pour l'équipement.

Globalement, ce budget représente 54,657 milliards de francs, c'est-à-dire presque un tiers du budget de la défense, qui est de 174 milliards. Il s'inscrit en augmentation de 1,7 p. 100 par rapport à 1987, les dépenses de fonctionnement atteignant 52,8 milliards et les dépenses d'investissement 1,8 milliard seulement.

Je me bornerai, en quatre minutes maintenant..., à évoquer les problèmes les plus « acuitifs », qu'ils aient été heureusement ou insuffisamment traités, restant entendu, monsieur le ministre, que j'ai été très favorablement impressionné par les qualités d'intelligence, de compétence et de sens des responsabilités que j'ai rencontrés lors de mes visites dans les différents services, tant auprès de leurs directeurs que de leurs « staffs ».

La D.G.S.E., dont mes collègues de la commission souhaiteraient tellement entendre le responsable, et dont la mission consiste essentiellement dans la recherche et l'exploitation, au profit du Gouvernement, des renseignements intéressant la sécurité de la France ainsi que la détection et la destruction, hors du territoire national, des activités dirigées contre les intérêts français, est dotée d'un budget total de 600 millions de francs, ce qui représente un effort bien moindre que chez certains de nos principaux partenaires européens.

Cependant, l'important effort consenti l'année dernière sur le titre V a permis de moderniser de façon très sensible le réseau d'écoute ; un effort corollaire serait peut-être à envisager dans les années qui viennent en ce qui concerne le titre III.

J'ai été très frappé par la qualité des responsables du service des essences des armées qui ravitaillent en carburants l'ensemble des armées, hormis la marine qui, par tradition, y échappe en tous lieux, en temps de paix comme en temps de guerre. Elle a d'ailleurs fait montre de sa parfaite organisation lors de l'envoi des quatre divisions de la force d'action rapide en deux jours à 1 200 kilomètres de ses bases à l'occasion de la grande manœuvre franco-allemande « Moineau hardi ».

Il s'agit d'un service logistique, dépendant directement de vous-même, monsieur le ministre, qui est un service industriel. Il fonctionne comme une compagnie pétrolière, achetant et distribuant plus d'un million de mètres cubes par an de carburant, gazole et carburacteur. Je précise que l'armée de l'air, le plus gros client, représente le tiers de la consommation nationale des compagnies aériennes civiles de liaison intérieure de notre territoire.

C'est un service intégré aux forces armées dont les officiers et sous-officiers, surtout affectés aux tâches de dépôt et de livraisons bord à bord des avions ou hélicoptères, effectuent des horaires de travail pouvant atteindre soixante à quatre-vingt heures par semaine.

L'examen des crédits du service de santé des armées, autre service dépendant directement de vous, nous interpelle sur le problème qui revient toujours du sous-effectif des militaires infirmiers et techniciens des hôpitaux des armées. Il n'a pu

être réglé, malgré mon vœu, en raison du refus de l'état-major de l'armée de terre de permettre l'affectation au service de santé des appelés ayant reçu une formation civile paramédicale.

Par ailleurs, le général commandant ce service a appelé notre attention sur l'insuffisante dotation en véhicules de l'avant blindés, destinés à transporter les blessés sur le champ de bataille, dans l'attente, bien entendu, du mirabolant hélicoptère du service sanitaire d'évacuation qui viendra peut-être un jour !

Enfin il a souhaité la fourniture de 500 shelters tout en remarquant que cela impliquait également les camions porteurs.

Le service de santé mène une action d'envergure contre les quatre fléaux connus que sont l'alcoolisme, le tabagisme...

**Mme Florence d'Harcourt.** C'est vrai !

**M. Jacques Peyrat, rapporteur pour avis.** ... la toxicomanie - 99 p. 100 des toxicomanes connus dans le service des armées sont des appelés - et enfin le SIDA pour lequel 254 cas de séropositivité ont été recensés en dix-huit mois ; on a malheureusement aussi enregistré sept décès à cause du SIDA. ...

Il faut également souligner la réapparition du paludisme qui progresse du fait de la résistance de plus en plus fréquente du paludisme à la chloroquine. Deux militaires sur cinq des compagnies tournantes stationnées à Libreville au Gabon portent des germes résistants.

Le commandement des écoles de l'armée de terre nous a rassurés - je vous rassure aussi mes chers collègues - sur la nette amélioration qualitative et quantitative du recrutement des lycées militaires, des écoles de sous-officiers - dont 50 p. 100 des élèves sont maintenant bacheliers - et des écoles d'officiers avec, malheureusement, une nette insuffisance dans les disciplines scientifiques. Je parle de l'armée de terre, bien évidemment.

Enfin, le service d'information et des relations publiques des armées vient d'achever une profonde mutation. Le S.I.R.P.A. abandonne actuellement au profit des chefs de corps la responsabilité de la gestion de leur image.

Cette décentralisation importante a provoqué à une redéfinition de ses missions, propres à assurer la gestion de l'image des armées à l'échelon national.

Par ailleurs, le S.I.R.P.A. est responsable de l'information en temps de crise. Nous l'avons vu lorsque le Clemenceau a fait route vers l'océan Indien.

Les officiers du S.I.R.P.A. sont devenus véritablement des hommes de communication. Les principaux vecteurs utilisés sont les sondages d'opinion, les dépliant informatifs, destinés à être diffusés très largement, voire des bandes dessinées qui sont fort bien faites.

Le magazine T.A.M. a été supprimé, qui faisait double emploi avec le mensuel *Armées d'aujourd'hui* lequel est excellent.

Un accueil très favorable a été réservé par le grand public à l'émission télévisée *Guerre chaude, paix froide*, ainsi que par des professeurs d'histoire et de géographie au volumineux dossier *Réflexions sur la défense* élaboré par le S.I.R.P.A.

Enfin, si le S.I.R.P.A. n'était pas, à proprement parler, chargé du développement de l'esprit de défense qui dépend directement de M. Jacques Boyon, secrétaire d'Etat auprès du ministre de la défense, il avait néanmoins conscience d'avoir à jouer un rôle important en la matière, notamment par une meilleure utilisation des protocoles passés entre la défense d'une part et l'éducation nationale, la culture, l'emploi et la santé d'autre part.

J'exprimerai demain, dans la discussion générale, les réserves qui sont les nôtres sur certaines insuffisances du budget qui nous est soumis. J'ai cependant demandé à notre commission, qui m'a suivi, d'émettre un avis favorable à l'adoption de ces crédits de la section forces communes. (*Applaudissements sur les bancs du Front national [R.N.] et sur de nombreux bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Charles Revet.** Très bonne décision.

**M. le président.** La parole est à M. Alain Peyrefitte, rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères, pour la défense.

**M. Alain Peyrefitte, rapporteur pour avis.** Mesdames, messieurs, il m'appartenait, en qualité de rapporteur pour avis de la commission des affaires étrangères d'examiner ce projet de budget de la défense sous l'angle de la situation internationale.

Celle-ci est dominée par les récentes négociations sur le désarmement lesquelles ont abouti, au mois de septembre dernier, à un accord de principe pour éliminer toutes les armes nucléaires dont la portée est comprise entre 500 et 5 000 kilomètres. Il est d'ailleurs probable - je ne crois pas m'avancer beaucoup en l'affirmant - que le sommet Reagan-Gorbatchev va entériner, voire étendre cet accord.

**M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis.** C'est évident !

**M. Alain Peyrefitte, rapporteur pour avis.** Quelle signification faut-il accorder à l'élimination des armes nucléaires intermédiaires ? Quelles en sont les conséquences pour notre pays ?

Au premier abord, les dispositions de l'accord paraissent favorables aux Européens, mais une analyse plus approfondie oblige à nuancer cette première impression.

Les conséquences arithmétiques de l'accord suggèrent une forte dissymétrie au profit des Européens puisque les Soviétiques devront déduire 1 500 têtes nucléaires contre 400 pour les Américains. Cependant, ces 1 500 têtes nucléaires ne représentent que 4 p. 100 de l'arsenal nucléaire soviétique.

Certains commentaires soulignent, à juste titre, que l'accord de principe va consacrer la seule destruction contrainte d'armes jamais réalisée dans l'histoire de l'humanité. Cela est tout à fait exact, mais on peut s'interroger, malgré la sévérité des mesures de vérification prévues, sur la certitude qu'auront les Européens que toutes les armes prévues seront effectivement détruites et ne seront pas cachées pour être redéployées en cas de crise internationale.

**M. Charles Revet.** Il faudra être vigilant !

**M. Alain Peyrefitte, rapporteur pour avis.** Les régimes totalitaires, mon cher collègue, poussent loin la capacité de dissimulation, malgré leurs proclamations de transparence. Les têtes nucléaires risquent d'être aussi difficiles à retrouver dans l'immensité de l'Europe orientale que des têtes d'épingles dans une meule de foin. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. Marcel Bigeard.** Tout à fait d'accord !

**M. Alain Peyrefitte, rapporteur pour avis.** Le deuxième argument recèle plus de force de persuasion : la mise en œuvre de la première option zéro ramènerait l'Europe à la situation antérieure à 1977, date de déploiement du premier SS 20 ; ce serait le retour à la case départ.

En réalité, le déploiement des Pershing a fait reculer le réalisme en Europe. Il a constitué un fait absolument nouveau. Le paysage a changé. Par la volonté qu'ont manifestée ensemble les Occidentaux, on a vu s'instaurer un consensus occidental nouveau que l'accord risque d'ébranler. Par ailleurs, la situation stratégique de 1987 diffère totalement de celle qui prévalait en 1977. Depuis dix ans, les armes balistiques ont considérablement gagné en précision et elles sont devenues, comme les euromissiles, des armes à la précision chirurgicale, des armes antiforces, dont la menace d'utilisation devient de plus en plus crédible.

La double option zéro a, en fait, pour conséquence, et évidemment pour objectif primordial, d'éliminer du sol européen des armes nucléaires qui pouvaient atteindre les centres vitaux du territoire soviétique. L'accord soulève donc de nombreuses interrogations, sur lesquelles s'est penchée notre commission.

La position stratégique de l'Europe ne risque-t-elle pas d'être affaiblie par la perte de crédibilité de la doctrine de la riposte graduée ? Comme le général Rodgers l'a parfaitement dit, on retire deux barreaux de l'échelle de la dissuasion moyenne portée - courte portée.

Le Pershing 11, arme précise, capable de toucher l'U.R.S.S. dans un délai de treize minutes, constituait un échelon intermédiaire dans l'escalade, qui correspondait à un ultime avertissement adressé aux Soviétiques avant le déclenchement du feu nucléaire stratégique. Les missiles de croisière représentaient un autre échelon. Avec l'accord de principe soviéto-américain, la doctrine stratégique de l'O.T.A.N. ne repose plus que sur deux extrêmes, qui sont également peu cré-

dibles : le nucléaire tactique, qui ravagerait l'Europe et le nucléaire stratégique, par lequel les Etats-Unis se suicideraient.

On peut donc se demander légitimement si le retrait des missiles américains de moyenne portée n'affaiblit pas le couplage entre les Etats-Unis et l'Europe.

**M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis.** C'est évident !

**M. Alain Peyrefitte, rapporteur pour avis.** La principale qualité des fusées Pershing II n'est pas de pouvoir atteindre le territoire soviétique en cas d'attaque soviétique. Elles seraient, en effet, de toute façon les premières anéanties. Leur vertu essentielle est précisément de représenter, par leur portée et par leur rapidité, un obstacle que les Soviétiques auraient dû supprimer préalablement à toute attaque conventionnelle. La nécessité de détruire des centaines de Pershing II ou de missiles de croisière et, surtout, le massacre consécutif des militaires et techniciens américains occupés à les servir établissaient un lien puissant entre la défense de l'Europe et celle des Etats-Unis.

Les Américains ne s'y étaient pas trompés. Les voix les plus autorisées du commandement soviétique, le maréchal Ustinov et le maréchal Ogarkov, leur avaient lancé, en 1983, un avertissement à la veille de l'implantation des euromissiles : « Si vous nous attaquez avec vos Pershing, nous vous attaquerons sur votre territoire. »

Les Américains avaient perçu l'avertissement cinq sur cinq, comme dirait le général Bigeard. Si une guerre en Europe est une guerre limitée que nos alliés et amis américains considèrent comme acceptable, une guerre sur le sol des Etats-Unis est, pour eux, une guerre inacceptable.

**M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis.** Très bien !

**M. Alain Peyrefitte, rapporteur pour avis.** Faut-il pour autant parler d'un fossé creusé entre la défense de l'Europe et celle des Etats-Unis ? Je ne le pense pas. Le discours à tenir sur ce sujet doit rester mesuré et modéré. N'oublions pas, en effet, que 326 000 G.I. matérialisent l'engagement américain en faveur de la défense de l'Europe. Il n'en reste pas moins que l'installation des Pershing II et des missiles de croisière marquait une réaffirmation de la garantie nucléaire américaine et que leur retrait soulève de graves questions quant à la réalité de cette garantie.

Une certaine perte de crédibilité de la doctrine de la riposte graduée et un risque de découplage accentué ont des conséquences importantes pour les Européens en cas de crise internationale.

L'objectif de base des dirigeants de l'U.R.S.S. n'est pas tant de découpler l'Europe des Etats-Unis que de découpler les Etats européens entre eux.

La double option zéro a pour conséquence que l'O.T.A.N. ne conserve sur le sol d'Europe que les armes nucléaires à très courte portée. Or ces missiles ne peuvent frapper que la République démocratique allemande. L'Europe centrale devient l'unique champ d'une bataille dont la République fédérale d'Allemagne est désignée pour être la cible principale, parallèlement à la République démocratique allemande. Cette situation ne peut que relancer la peur irraisonnée du nucléaire et le désir de la réunification qui font de la République fédérale d'Allemagne le maillon faible du dispositif de défense occidentale.

**M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis.** Très bien !

**Mme Florence d'Harcourt.** C'est exact !

**M. Alain Peyrefitte, rapporteur pour avis.** Le consensus occidental pour la dissuasion nucléaire risquerait de voler en éclats si M. Gorbatchev proposait une troisième option zéro que certains Allemands pourraient être tentés de soutenir. C'est un risque qui n'est pas illusoire. Les Occidentaux auraient pu s'en prémunir en refusant de s'engager dans la voie d'options zéro successives qui poussent l'Europe à se dénucléariser. (Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur plusieurs bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

Cet accord a cependant le mérite de démontrer aux Européens qu'ils ne peuvent plus dépendre exclusivement, pour leur sécurité, de la seule garantie nucléaire américaine. Ils doivent donc progresser vers une défense européenne autonome.

Dans ce contexte, il convient que la France préserve son indépendance en développant sa force de dissuasion.

Monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, dans cette optique, comment apprécier le projet de budget qui nous est proposé ?

Les crédits de la défense mettent en œuvre, c'est leur mérite, les objectifs de la loi de programmation militaire. Ainsi, les autorisations de programme augmentent de 3,8 p. 100 par rapport à 1987 et les crédits de paiement progressent de 9,9 p. 100. Cette croissance devrait suffire pour poursuivre le renouveau de notre effort de défense.

L'accord de principe sur la destruction des armes nucléaires de théâtre marque, mes chers collègues, la fin d'une époque - il faut que nous en soyons bien conscients - celle où l'Europe confiait le soin exclusif de sa sécurité aux Etats-Unis.

Votre rapporteur a pris acte avec satisfaction de l'accord intervenu, à l'initiative de la France, le 27 octobre à La Haye, à l'occasion de la réunion des ministres des affaires étrangères et de la défense des pays membres de l'U.E.O. L'Europe a solennellement réaffirmé, dans une « plate-forme », les principes intangibles de sa sécurité, comme l'y avait engagé le Premier ministre le 2 décembre 1986, en proposant une charte des principes de la sécurité européenne.

Mes chers collègues, votre rapporteur se félicite que ce projet de budget concoure au renforcement de la capacité de défense de la France. Il a donc conclu à l'adoption d'un avis favorable sur les crédits de la défense pour 1988, et conformément à ses conclusions, la commission des affaires étrangères a émis un avis favorable à leur adoption. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

**M. le président.** La parole est à M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale et des forces armées.

**M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale.** Monsieur le ministre, monsieur le président, mes chers collègues, voici un semestre, notre assemblée adoptait la loi de programmation militaire pour les années 1987 à 1991. Le délai peut sembler court pour autoriser aujourd'hui un nouveau débat sur notre politique de défense.

Encore n'est-il pas inutile, ainsi que l'on fait avec la rigueur et le talent qu'on leur connaît les rapporteurs de la commission des finances et de la commission de la défense nationale, de s'interroger sur la conformité du projet de budget pour 1988 à la loi votée en avril dernier et de s'assurer, à l'approche d'un accord majeur entre les Etats-Unis et l'Union soviétique, de l'actuelle conformité de la loi à l'environnement international.

A en croire beaucoup d'observateurs, le projet de budget pour 1988 présenterait deux caractéristiques majeures : les dépenses de fonctionnement seraient d'un niveau médiocre, médiocrité qui s'expliquerait par le refus de les avoir inscrites dans la loi de programmation ; les dépenses d'équipements seraient pour leur part pleinement conformes aux engagements souscrits.

J'aurai, dans l'un et l'autre cas, une approche plus mesurée.

S'il est vrai que le montant des dépenses de fonctionnement est plus faible que celui dont je faisais état, me fondant sur les travaux du Sénat, dans mon rapport d'avril dernier, je ne saurais pour autant partager les critiques qui leur sont adressées.

Je constate d'abord que les dépenses ordinaires font l'objet d'une remise en ordre particulièrement bénéfique. Elle vise à transférer au secrétariat général de la défense nationale, au ministère de l'intérieur et au ministère de la coopération, des charges qui n'auraient jamais dû être supportées par le ministère de la défense. Ainsi est-il fait droit à des observations que la commission des finances n'avaient cessé de faire, notamment pour ce qui concerne le S.G.D.N., depuis près de dix ans. Mais, par voie de conséquence, les dépenses de fonctionnement des armées sont diminuées à due concurrence du montant de ses transferts.

Les rémunérations qui pèsent au sein du budget des armées d'un poids tout à fait particulier ont été élaborées sur la base des indices retenus pour l'ensemble de la fonction publique. D'aucuns peuvent estimer ces indices insuffisants, mais cela relève d'un autre débat.

Je note d'ailleurs, contrairement à certaines informations parues dans la presse, que le budget pour 1988 maintient intégralement le nombre de postes offerts aux officiers et aux

sous-officiers des trois armées et qu'il ne supprime aucun poste destiné à accueillir au sein de nos armées les jeunes du contingent.

Tout au plus, doit-on noter la suppression de 1 200 postes d'engagés. Mesure symbolique sur le plan financier puisqu'elle s'élève à 29,7 millions de francs ; symbolique aussi sur le plan des principes en ce qu'elle manifeste la volonté du ministère de la défense et de notre commission de la défense de faire tout ce qui est possible pour supprimer les emplois qui ne sont pas strictement nécessaires, ce qui ne veut pas dire que nous soyons insensibles aux insuffisances d'effectifs constatées dans les unités de combat.

Sans doute peut-on regretter que ces suppressions de postes ne soient pas accompagnées d'une réforme de structure, tant il est vrai qu'on ne peut indéfiniment diminuer les effectifs sans modifier l'organisation et les missions des armées.

Les dépenses de carburant, essentielles pour l'entraînement des forces, notamment de l'armée de l'air et de la marine, ont été calculées, quant à elles, sur la base d'une parité dollar-franc et d'un prix du baril, qui assure aux trois armées une suffisante marge de manœuvre et des taux d'entraînement satisfaisants.

Seuls les crédits dits « d'entretien programmé du matériel » semblent calculés au plus juste, mais ceux-ci doivent être rapprochés des dépenses de rechange inscrites au titre V qui sont, elles, d'un niveau satisfaisant.

Au total, les dépenses ordinaires du ministère de la défense pour 1988 ne sont pas de nature à susciter l'inquiétude même si, on les comprend, les forces armées eussent préféré une enveloppe plus importante.

Je ferai en revanche deux réserves concernant les dépenses d'équipements.

Celles-ci ont été établies sur la base de deux principes : d'une part, un montant annuel fixé en francs constants et abondé chaque année par application de l'indice des prix du produit intérieur brut ; d'autre part, le recours aux recettes provenant des cessions d'actif dont le ministère de la défense a aujourd'hui la jouissance. La répartition de ces produits au sein des différents chapitres du budget du ministère étant susceptible de figurer au sein des documents soumis à l'appréciation du Parlement, si j'en crois du moins les propos recueillis auprès des experts à l'occasion du débat sur la loi de programmation. Sur ces deux points, l'attente du Parlement est en partie déçue.

Sans doute y a-t-il application de l'indice des prix du produit intérieur brut, mais tel que cet indice était estimé en avril dernier, non tel qu'il figure dans le rapport économique et financier annexé au projet de loi de finances.

Je ne mésestime pas les difficultés d'application de la règle inscrite dans la loi de programmation et notamment les délais liés à l'établissement et à l'impression des fascicules budgétaires. Mais c'est un fait que ni vos experts, monsieur le ministre, ni ceux du ministère de l'économie et des finances, n'ont fait précédemment état de ces difficultés.

Il en résulte pour l'année 1988 que votre ministère est susceptible de perdre en pouvoir d'achat 1 milliard de francs, somme qui allégera d'autant les charges de l'Etat et contribuera au nécessaire rétablissement des grands équilibres financiers, mais dont on eut pu espérer qu'elle ne fût pas distraite de notre effort de défense.

Quant au produit de cession, je n'en vois nulle trace dans la fascicule budgétaire même si d'utiles précisions ont pu être apportées à la commission des finances comme à la commission de la défense nationale.

Mais ces remarques, que dicte une analyse sans complaisance, ne sauraient pour autant cacher ni le remarquable saut dont bénéficie l'équipement de nos forces armées ni le fait qu'en 1988 le produit des cessions d'actif sera vraisemblablement conforme à ce que prévoyait la loi de programmation.

C'est ainsi qu'en 1987 l'accroissement réel des dépenses d'équipements militaires aura été de 8 p. 100, qu'il sera égal à 6 p. 100 pour 1988, soit une croissance annuelle moyenne de près de 7 p. 100.

En tout cas la rupture est nette avec la période qui a précédé, elle permet de renouer avec les taux de croissance dont nos armées avaient bénéficié grâce à la loi de programmation de 1976, déposée et adoptée il y a près de dix ans, à l'initiative et sous la responsabilité de l'actuel Premier ministre.

Sous la réserve du taux d'actualisation que j'évoquais précédemment, elle est conforme à la volonté manifestée il y a six mois par une assemblée quasi unanime.

Elle permet de rétablir à leur niveau de 1980 les dépenses d'infrastructures des armées, conditions mêmes d'une vie décente des cadres et du contingent, dépenses qui avaient chuté de 20 p. 100 entre 1981 et 1986.

Elle autorise une croissance particulièrement forte des crédits de recherche, gage de succès des grands programmes lancés dans le cadre de la loi de programmation. Elle limite en contrepartie le taux de croissance des crédits de fabrication, mais celui-ci n'en reste pas moins à un niveau qui est sans commune mesure avec ce que les armées avaient dû subir jusqu'en 1986.

Mais cette évolution sous-tend, il est vrai, une accusation que n'ont pas manqué de reprendre à leur compte les membres du groupe communiste : la France serait entrée dans la voie du surarmement.

Etrange procès si l'on veut bien considérer l'effort des deux grandes puissances : 7 p. 100 du produit intérieur brut aux Etats-Unis, entre 14 et 17 p. 100 en Union Soviétique, et même celui de la Grande-Bretagne qui se situe à 5 p. 100.

Etrange procès si l'on veut bien considérer que la loi de programmation pour les années 1983 à 1988, adoptée par l'ancienne majorité, prévoyait en 1988 un taux de croissance de 6 p. 100, identique à celui proposé aujourd'hui par le Gouvernement.

Etrange procès enfin si l'on veut bien considérer qu'une stricte application de la loi de programmation de 1983 au lieu et place de son quasi-abandon de 1985 nous eût permis d'atteindre à la fin de l'année 1988 un niveau de dépenses d'équipements militaires plus élevé que celui que nous atteindrons et ce, malgré les efforts budgétaires des années 1987-1988, tant il est vrai que le temps perdu ne se rattrape jamais.

Mais, dira-t-on, le monde change. D'heureuses perspectives se font jour. L'accord américano-soviétique sur la destruction des missiles de portée intermédiaire, stationnés en Europe est pratiquement acquis. La suppression de la moitié des têtes nucléaires à vocation intercontinentale pourrait en constituer bientôt la suite logique. Demain viendra le tour des armements classiques. Bref, le désarmement est en marche ; la France ne saurait l'entraver. Dès lors il n'est que temps d'y adapter notre politique de défense, en tout cas de nous interroger sur sa conformité à l'évolution internationale.

S'interroger sur notre politique de défense, tel est le droit et la vocation de chaque citoyen. Telle est la mission du Gouvernement responsable de la défense nationale et titulaire du droit d'initiative en matière législative. Telle est la responsabilité éminente du chef de l'Etat, président du Conseil de défense et à qui reviendrait la responsabilité de conduire les opérations en sa qualité de chef des armées.

Mais, au bout du compte, c'est bien au Parlement à qui il échoit en dernier lieu de se prononcer, lui qui définit les principes fondamentaux de défense nationale, vote les lois de programmation, adopte les lois de finances. Se serait-il opposé d'ailleurs à la première loi de programmation de 1960 ou à la seconde de 1964, ainsi que l'y incitaient à l'époque, avec la plus grande vigueur, d'éminents parlementaires, que jamais notre pays n'eût disposé d'armements nucléaires.

C'est dire combien la remise en cause de la politique approuvée par la représentation nationale demande de puissantes motivations et beaucoup de mesure.

C'est la raison pour laquelle - je le dis avec toute la déférence qu'impose à cette tribune tout commentaire sur les propos du chef de l'Etat - je m'étonne que, sur le territoire d'une puissance étrangère et sans que le Parlement ou du moins ses principaux responsables aient été informés ou consultés, ait été annoncée la création d'un Conseil de défense franco-allemand qui vraisemblablement exigera la rédaction d'un traité dûment ratifié.

C'est la raison pour laquelle je m'étonne du rôle nouveau que le chef de l'Etat semble devoir attribuer à l'arme à neutrons, en rupture totale avec la condamnation sans appel qui était prodiguée hier à l'encontre de cette arme, au motif que celle-ci ne serait pas nucléaire, propos étonnant si l'on considère qu'elle se caractérise au contraire par la valorisation des rayonnements neutroniques.

M. Paul Quilès. Vous avez mal lu !

**M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale.** C'est la raison pour laquelle je m'étonne des propos plus sibyllins encore relatifs à nos armes nucléaires préstratégiques dont certaines interprétations laisseraient à penser que nous pourrions nous en dessaisir.

En fait, rien aujourd'hui ne justifie qu'il soit porté atteinte à la politique résolument engagée grâce à la loi de finances pour 1987, confirmée par la loi de programmation pronuagée en mai dernier et qui sera confortée, je l'espère, par la loi de finances pour 1988.

Quant au fond, j'ai déjà eu l'occasion de le dire, le retrait des Pershing II et des missiles de croisière ne devrait pas changer fondamentalement la nature des rapports de force en Europe.

La diminution de moitié des forces nucléaires à vocation intercontinentale devrait être de peu d'effet puisque les Etats-Unis et l'Union soviétique ne ferait que ramener leurs capacités respectives au niveau constaté au début des années 80, soit trois fois le plafond fixé par les accords S.A.L.T. I.

Il reste que la façon dont a été conduite l'affaire des euro-missiles est psychologiquement malheureuse. Elle donne aux puissances européennes, membres de l'O.T.A.N. et notamment à l'Allemagne le sentiment de s'être laissé entraîner dans une aventure, puis d'avoir été abandonnées par leurs principaux alliés. Elle risque d'ouvrir la voie d'une vaste campagne menée contre les armes nucléaires tactiques, dirigée d'abord vers une opinion publique allemande sensible et troublée, campagne qui accorderait, si elle réussissait, des avantages déraisonnables à l'Union soviétique.

Sans doute celle-ci ne manquera-t-elle pas de faire valoir son souci d'arriver à un réel équilibre des forces classiques en Europe, mais en omettant de préciser que jamais un tel équilibre n'a empêché le déclenchement des conflits...

**M. Jean-Marie Dallat.** Exactement !

**M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale.** ... et que face aux puissances européennes non nucléaires, elle sera la seule à disposer à la fois des forces classiques et des forces nucléaires stratégiques en attendant de neutraliser les deux puissances qui détiennent de telles armes, à savoir la France et la Grande-Bretagne.

**M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis.** Très juste !

**M. François Fillon, président de la commission de la défense nationale.** Dès aujourd'hui, on pressent bien la manœuvre lorsque l'on voit réapparaître en France des manifestations à l'encontre de nos essais nucléaires, manifestations dérisoires quant aux effectifs qu'elles mobilisent et méprisables quand on connaît les motivations qui les sous-tendent et qui visent à soumettre notre pays à la volonté d'autrui. (Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.)

En réalité, l'accord sur les forces militaires intermédiaires et ceux qui pourraient suivre dans le domaine des armes stratégiques ou même des armes classiques sont la conséquence des évolutions intervenues dans la politique de défense des deux grands.

Les évolutions de la politique de défense des Etats-Unis sont marquées depuis déjà plusieurs années par l'affaiblissement de la garantie nucléaire accordée à l'Europe.

Après la doctrine de la riposte graduée, l'initiative de défense stratégique et le sommet de Reykjavik, l'accord sur les missiles nucléaires de portée intermédiaire confirme la qualification de plus en plus grande des armes nucléaires américaines.

Si ce mouvement n'est pas nouveau, le président Reagan en a sérieusement accéléré le cours. Pis, il a accredité l'idée fautive selon laquelle la défense des Etats-Unis et de l'Europe occidentale pourrait à moyen terme reposer sur la seule dissuasion classique.

Cet abaïssement de la garantie nucléaire américaine accordée à l'Europe pourrait s'accompagner demain d'une dégradation des capacités classiques des Etats-Unis sur notre continent, pour des raisons budgétaires - on le comprend bien - mais aussi à la suite d'éventuels accords signés avec l'U.R.S.S. sur la réduction des forces en Europe.

La doctrine de défense soviétique a elle aussi évolué : les Soviétiques ne croient plus aujourd'hui à la possibilité de gagner une guerre nucléaire éclair contre l'O.T.A.N. La pré-

sence d'un grand nombre d'armes nucléaires en Europe, et notamment des forces indépendantes françaises et britanniques, n'est sans doute pas étrangère à ce revirement.

Les Soviétiques recherchent donc très logiquement la dénucléarisation de l'Europe, l'affaiblissement de la présence militaire américaine dans ce qu'ils appellent « la maison commune » - l'Europe -, la déstabilisation de la République fédérale d'Allemagne à laquelle ils font cyniquement miroiter les avantages politiques et économiques d'un rapprochement avec les pays de la *Mittel Europa*.

Quelles conclusions devons-nous tirer de ces évolutions ?

Première conclusion : les négociations sur le contrôle des armements constituent désormais une donnée essentielle du débat stratégique. L'Europe doit donc élaborer d'urgence une doctrine dans ce domaine, qui soit compatible avec ses propres intérêts de sécurité et reprendre l'initiative qu'elle a perdue.

Seconde conclusion : les pays de l'Europe de l'Ouest, tout en préservant les liens qui les unissent aux Etats-Unis, doivent parvenir à une meilleure coordination de leur politique de défense.

Comment atteindre ces objectifs évoqués sans succès à cette tribune depuis près de quinze ans, au moins pour le second ?

Grâce à la France qui est dans une position privilégiée pour prendre l'initiative de ce rapprochement européen, à condition d'agir vite avec réalisme et avec une certaine humilité.

Bien sûr, la France est aujourd'hui largement confortée dans les choix qu'elle a faits depuis vingt-cinq ou trente ans. En se retirant de l'organisation intégrée de l'O.T.A.N., la France avait manifesté sa volonté de mener une politique de défense indépendante, qui lui évite aujourd'hui de se voir imposer le retrait d'armes nucléaires déployées sur son propre sol, comme cela va se produire pour ses alliés.

La France n'en est pas moins en mesure de jouer un rôle souvent très positif pour l'Alliance atlantique. S'appuyant sur un consensus national en matière de défense, elle échappe au courant pacifiste et anti-américain qui affaiblissent la plupart des pays européens membres de l'O.T.A.N.

De 1979 à 1983, sa position en faveur du déploiement des Pershing II et des missiles de croisière a facilité la solution d'une crise qui aurait pu être mortelle pour l'Alliance.

Elle apparaît aujourd'hui, au Tchad ou dans le golfe Persique, comme le pays d'Europe le plus soucieux des intérêts de l'Alliance.

Si la France a fondé sa politique de défense sur la dissuasion nucléaire, la diversité des événements qui peuvent survenir en Europe ne lui permet ni de se réfugier dans un splendide isolement ni dans le faux semblant d'une politique qui consisterait à profiter du bouclier allié sans prendre sa part de responsabilités. L'acquisition et le développement par la France des armements nucléaires préstratégiques permet, au demeurant, d'envisager de nombreuses situations intermédiaires au lieu de la simple alternative guerre classique-guerre nucléaire. La sécurité de la France n'est pas séparable de celle de l'Europe et plus particulièrement de celle de l'Allemagne, surtout au moment où le bouclier allié n'est plus, à l'évidence, aussi ferme.

Raffermer les liens qui unissent les membres de l'Alliance atlantique et d'abord les pays de l'Europe occidentale, telle est bien aujourd'hui la préoccupation qui doit nous réunir.

Tel est le sens de la charte pour la défense de l'Europe proposée il y a un an par le Premier ministre devant l'Union de l'Europe occidentale et dont les objectifs viennent d'être largement repris dans la déclaration faite à La Haye le 27 octobre 1987 par les ministres des affaires étrangères et de la défense des pays de l'U.E.O.

Tel est le souci qui doit constamment prévaloir dans nos relations avec l'Allemagne fédérale à l'égard de laquelle il convient de faire cesser les malentendus qui peuvent nous séparer.

Il faut, en effet, que la France prenne à son compte dans les mois qui viennent les préoccupations de la République fédérale relatives à l'emploi de notre armement nucléaire tactique et à l'engagement de notre 1<sup>re</sup> armée, ce qui implique d'abord que, dans le cadre des accords Ailleret-Lemnitzer et Valentin-Ferber, des conversations aient lieu sur les modalités d'emploi des forces nucléaires préstratégiques ; ce qui

implique ensuite, qu'il n'y ait dans nos propos aucune formule qui puisse faire douter de l'engagement de nos forces en cas d'agression perpétrée contre la République fédérale.

Mais il importe, dans le même temps, que nous persuasions nos amis allemands des erreurs d'appréciation qu'ils commettent à l'égard de notre politique de défense.

On ne peut à la fois insister sur « l'énorme accroissement » de notre force nucléaire stratégique, comme le font certains observateurs d'Outre-Rhin et minimiser, comme d'autres s'y emploient, le rôle qu'elle est capable de jouer au profit de l'Europe.

On ne peut focaliser l'attention persistante de l'opinion publique allemande sur les quelques centaines d'armes tactiques mises en œuvre par la France et oublier les milliers d'armes déployées par les deux alliances ou omettre de dire que ces armes tactiques sont elles aussi des armes de dissuasion qui depuis plus de trente ans empêchent le déclenchement des hostilités.

On ne peut douter de l'engagement des forces françaises en tant que réserves stratégiques de l'Alliance, alors même que nos trois divisions blindées, stationnées en Allemagne, représentent le potentiel allié le plus important dans ce pays après les forces américaines, que le commandement de notre 1<sup>re</sup> armée est à moins de 250 kilomètres du saillant de Thuringe et que certaines de nos garnisons s'en trouvent à moins de 100 kilomètres.

En fait, il convient, non de nous alarmer de nos différences, mais, au contraire, de considérer que les forces françaises et allemandes offrent une complémentarité qui est pour l'Europe une chance et non un handicap.

En un temps où le président Reagan s'engage imprudemment à Reykjavik, où les décisions de déploiement, puis de retrait des euro-missiles échappent aux Européens, l'existence sur le continent d'une force nucléaire indépendante ne peut être indifférente à l'Allemagne fédérale, comme ne peut lui être indifférente toute action qui vise à contenir en Afrique l'expansionnisme libyen ou qui tente à assurer dans le Golfe la liberté de navigation.

Enfin, quelle que soit la singularité des forces de chaque puissance d'Europe occidentale, il convient de relancer avec réalisme la coopération naguère engagée dans le domaine des armements et de tenter de rapprocher les concepts d'emploi.

Réussir le programme d'hélicoptères, engager résolument le programme qui visera à remplacer au cours de la prochaine décennie le système sol-air Hawk constituerait déjà deux très grands succès.

Rien de plus difficile, en effet, que de mener à bien un programme d'armement bipartite puisqu'il vise à réunir à la fois l'accord de deux ou plusieurs industriels et l'accord de deux états-majors.

Aussi bien doit-on se soucier - ce qui jusqu'à présent n'a guère été le cas - de rapprocher les états-majors afin qu'ils aboutissent à des doctrines d'emploi communes. C'est à quoi pourrait être utile une brigade franco-allemande.

Sans doute ne doit-on pas sous-estimer en cette affaire ni le problème du commandement, évoqué par Pierre Messmer, ni à terme le risque éventuel d'une réintégration des troupes françaises sous commandement américain, que craint Michel Debré. Mais on peut aussi imaginer que cette unité ne soit en quelque sorte un laboratoire en charge d'élaborer une doctrine d'emploi commune au profit des unités des deux pays, afin de les doter dans quelques années d'une structure identique et d'un armement soit commun, soit totalement interchangeable.

Quel puissant levier en effet en faveur de l'unité et de la défense de l'Europe que de voir les forces de chaque nation d'Europe occidentale prêtes à combattre chacune sous leur drapeau respectif mais répondant, quant à leur organisation et à leurs principaux armements, à des critères identiques !

Mesdames, messieurs, la signature probable d'un accord sur l'option double zéro aura au moins une conséquence positive, celle de renforcer ces deux évidences : la défense de l'Europe ne peut reposer sur les seules armes classiques ; la défense de l'Europe ne peut reposer sur la seule protection américaine. La France et la Grande-Bretagne, dans le domaine nucléaire notamment, la France et l'Allemagne dans le domaine classique, la France, l'Italie et l'Espagne pour ce qui est de la Méditerranée occidentale doivent, dans le respect de l'indépendance de chacun, constituer le noyau dur

d'un pilier européen de l'Alliance, contribuant à dissuader les Soviétiques de chercher à étendre leur hégémonie jusqu'aux rives de l'Atlantique.

Grâce à la loi de programmation militaire votée en 1987, grâce à ses deux premiers budgets conformes aux engagements pris, la France pourra jouer un rôle déterminant dans cette entreprise de paix. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président.** Dans la discussion, la parole est à M. Michel Peyret.

**M. Michel Peyret.** Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, ce débat s'est ouvert dans un contexte bien particulier.

Je ne fais pas ici allusion au grave scandale que constituent les livraisons d'armes et leurs modalités, que ce soit clandestinement à l'Iran ou publiquement à l'Irak, qui ne font qu'ajouter au déferlement des « affaires », plus nauséabondes les unes que les autres.

Celle-là, comme les autres, ne saurait masquer le consensus profond qui existe entre les différentes forces politiques, à l'exception des communistes, sur les grandes orientations de la politique intérieure et extérieure, et particulièrement s'agissant de la politique militaire de la France.

Elle souligne toutefois combien le commerce des armes dont la France s'est fait l'un des champions, le secret qui l'entoure, sont générateurs d'immoralité, de corruption, d'atteintes à l'autorité internationale de notre pays.

La justice doit donc se prononcer. Les responsabilités doivent être établies. La clarté doit être faite, le secret levé. La France ne peut avoir qu'une politique et les Français ont le droit de la connaître.

Nous réclamons en conséquence un débat parlementaire d'urgence avec une information complète de la part du Gouvernement sur la nature, les modalités, les vendeurs et les acheteurs de ce commerce d'armes. Nous réclamons l'établissement de modalités du contrôle parlementaire. Plus fondamentalement, même, nous considérons que la France n'a rien à gagner à ce commerce de la mort qui, finalement, s'il accroît les profits de quelques groupes, se développe aux dépens des secteurs industriels civils de la recherche et de la formation et concourt à l'affaiblissement, à l'abaissement de notre pays. Nous le condamnons.

Il apparaît d'autant plus anachronique et sans avenir que, grâce à l'appui de l'opinion publique mondiale - et c'est là le contexte nouveau que je voulais souligner et que vous ne parviendrez pas, messieurs, à nous faire oublier - une dynamique du désarmement s'est mise en route.

Le sommet du 7 décembre prochain, c'est déjà une première grande victoire de la paix, avec la signature d'un accord qui prévoit, pour la première fois dans l'histoire mondiale, le démantèlement d'un système d'armes nucléaires. Mais c'est aussi l'ouverture d'une nouvelle étape du processus en cours puisque d'autres négociations vont s'engager, lors de ce sommet, conduisant à l'élaboration d'un traité réduisant de 50 p. 100 les arsenaux nucléaires stratégiques, maintenant, voire renforçant, le traité A.B.M., portant ainsi un coup d'arrêt à la militarisation de l'espace, interdisant ou limitant fortement la puissance des essais nucléaires tandis que, par ailleurs, se poursuivent les négociations sur l'interdiction des armes chimiques, sur les armes nucléaires à très courte portée, sur la réduction des armements conventionnels.

Est-il besoin de souligner l'importance de ces événements pour la sécurité de chaque nation, pour la France ? Car loin de garantir la paix, l'équilibre de la terreur invoquée pour justifier la course aux armements, l'accumulation insensée de gigantesques arsenaux nucléaires dans le monde et notamment en Europe a accru en définitive les risques d'un anéantissement de l'humanité.

Tout devrait donc conduire notre pays à contribuer, pour assurer sa propre sécurité, à la réussite du processus en cours.

Certes, devant l'accueil favorable réservé dans le monde, y compris dans les capitales occidentales, à l'annonce du sommet, le Quai-d'Orsay n'a pu faire moins que d'exprimer la satisfaction des autorités françaises. Mais en fait, toute votre politique est orientée dans un sens diamétralement opposé.

Tout au long de cette année de négociations, vous vous êtes refusé à toute initiative susceptible de favoriser le processus engagé. Vous avez manifesté une opposition constante

aux différentes propositions de désarmement sous prétexte que cela affaiblirait la sécurité de l'Europe de l'Ouest face au prétendu surarmement conventionnel soviétique.

**M. Arthur Pœcht, rapporteur spécial.** C'est vrai !

**M. Michel Peyrot.** Ce refus, vous l'avez exprimé sans ambiguïté avec l'adoption par le Parlement de la loi de programmation militaire votée par toutes les formations politiques, sauf le groupe communiste qui s'y est vigoureusement opposé, une loi qui n'hésite pas à consacrer près de 500 milliards de francs - la moitié d'un budget de l'Etat - à une politique de surarmement !

**M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis.** Et le budget militaire à Moscou, de combien est-il ?

**M. Michel Peyrot.** Il s'agit aussi des efforts intenses, quasi frénétiques, que vous déployez,...

**M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis.** Quel est le pourcentage des dépenses militaires à Moscou ?

**M. Michel Peyrot.** ... notamment depuis que se concrétise le désarmement, pour susciter la création d'une « défense européenne » dans le cadre de l'ensemble de votre politique européenne.

Je fais allusion ici aux efforts - encore renforcés par le dernier voyage du Président de la République en République fédérale d'Allemagne - pour créer un axe militaire Paris-Bonn, un conseil de défense, une brigade et une école militaire mixtes, pour mettre l'arme nucléaire française au service de l'Europe de la défense.

Ce sont aussi les initiatives lancées en direction de la Grande-Bretagne, de l'Espagne, de l'Italie et, parallèlement, le rôle de pointe que vous jouez pour réactiver l'U.E.O. qui vient d'ailleurs d'approuver, sur une idée du Premier ministre, un texte justifiant la pérennité de la nécessité de l'armement nucléaire et affirmant vouloir « renforcer le pilier européen de l'Alliance atlantique ».

C'est encore l'activisme déployé pour obtenir que la Communauté économique européenne, dont les compétences sont élargies aux questions de « sécurité » par la signature de l'Acte unique, adopte une politique de défense commune, voie dans laquelle elle s'est d'ailleurs engagée en votant à Strasbourg une résolution qui va dans le sens d'une identification de la Communauté à l'O.T.A.N.

Cette politique européenne est un véritable torpillage du processus de désarmement, de sécurité collective.

En voulant arrimer un peu mieux les nations européennes entre elles, vous essayez de freiner les élans de celles qui seraient tentées de se libérer de la logique de blocs et de tension existante.

**M. Arthur Pœcht, rapporteur spécial.** La Tchécoslovaquie ?

**M. Michel Peyrot.** Mais vous accentuez aussi la logique du surarmement, car cette intégration n'est autre que l'intégration à la stratégie agressive de l'O.T.A.N. qui, sous l'impulsion des Etats-Unis, cherche à contourner les conséquences des progrès des négociations actuelles en faisant supporter une part grandissante des efforts militaires accrus aux pays européens.

Et, s'il fallait une preuve supplémentaire de l'hostilité de la France au désarmement, on la trouverait dans la manière, pour le moins originale, dont elle a inauguré la semaine que l'O.N.U. a consacré au désarmement : en effectuant un nouvel essai nucléaire à Mururoa...

**M. Arthur Pœcht, rapporteur spécial.** C'est bien !

**M. Michel Peyrot.** ... en faisant exploser la plus forte charge depuis juillet 1985.

**M. Henri Louet.** C'est très bien !

**M. Michel Peyrot.** Recherche de la sécurité de la France et défense nationale vont de pair. Aussi, je n'hésite pas à dire à cette tribune que nous nous situons de ce point de vue à un tournant,...

**M. Arthur Pœcht, rapporteur spécial.** Un tournant à l'Est ?

**M. Michel Peyrot.** ... la disparition de l'armée française en tant qu'armée nationale.

**M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis.** Pas ça dans votre bouche !

**M. Arthur Pœcht, rapporteur spécial.** C'est scandaleux ! Vous dites n'importe quoi !

**M. Henri Louet.** Provocateur !

**M. Michel Peyrot.** Il s'agit d'une véritable dénationalisation de l'armée française.

Le groupe communiste avait déjà souligné que les évolutions de la politique de défense de la France garantissaient de moins en moins l'indépendance, l'intégrité territoriale et la souveraineté du pays.

**M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis.** De votre part, c'est indécent !

**M. Michel Peyrot.** Aujourd'hui, ces objectifs sont abandonnés, en ce domaine comme en d'autres. Car de quelle autonomie le dispositif militaire français pourrait-il disposer dès lors que certaines de ses armées peuvent se trouver placées sous commandement ouest-allemand, comme ce fut le cas de la F.A.R. pendant les manœuvres « Moineau hardi » ?

**M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis.** Radio-Moscou !

**M. Michel Peyrot.** Comment garantir son indépendance si les décisions qui l'engagent sont prises par un organisme de défense international comme le conseil de défense franco-allemand, ou dans des organismes multinationaux comme l'U.E.O. ou la Communauté européenne, voire dans une O.T.A.N. reformée qui permettrait l'intégration totale de l'armée française ?

Dans la même perspective, la France vient de conclure avec la Grande-Bretagne un accord pour coordonner les sorties des sous-marins nucléaires lance-engins des deux pays.

**M. Henri Louet.** C'est excellent, cela !

**M. Michel Peyrot.** Il en est de même du développement très important, à côté de celui de l'arme stratégique, de l'armement nucléaire tactique, du « neutron », qui en fait une arme du champ de bataille à l'échelle continentale et qui n'a de sens que dans une stratégie de blocs ne laissant aucune place à une défense authentiquement indépendante.

On trouve, enfin, une confirmation de cet abandon dans la décision de donner une très forte impulsion à la fabrication en coopération avec l'étranger et aux achats « sur étagère » des armes essentielles à la défense du pays, en même temps que s'accélère le démantèlement des arsenaux de l'Etat, la privatisation de l'industrie nationale d'armement.

Cependant, les projets de défense européenne ne doivent pas créer d'illusion : les abandons que la France se prépare à accomplir, ceux déjà accomplis, n'ont pas pour contrepartie une plus grande autonomie européenne à l'égard des U.S.A. mais, au contraire, une plus profonde soumission à leur dessein.

Non, il n'y a pas de découplage et cela détruit, monsieur Fillon, votre argumentation. La France ne s'oppose pas aux Etats-Unis. Ses armements, au contraire, s'ajoutent aux leurs.

La République fédérale d'Allemagne, pour sa part, appartient à l'organisation militaire de l'O.T.A.N. La Bundeswehr est subordonnée à l'état-major de cette même organisation. Et décider, comme l'ont fait Paris et Londres, de coordonner les déplacements de leurs sous-marins stratégiques revient à confier la force de frappe française à Washington. (*Vives protestations sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)...

**M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis.** Ce n'est pas vrai !

**M. Henri Louet.** Vous dites n'importe quoi !

**M. Michel Peyrot.** ... avec l'alignement bien connu de Londres sur les Etats-Unis.

**M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis.** C'est trop beau ! Répétez, on a mal entendu !

**M. Michel Peyrot.** Développer la coopération et les achats en matière d'armements essentiels dans le cadre européen, celui du futur grand marché, c'est placer la défense française sous la domination des multinationales américaines qui vont de toute évidence imposer leur puissance.

De même, renforcer la F.A.R., comme l'armement tactique, ne fait que répondre à la stratégie américaine de la bataille de l'avant en Centre-Europe.

**M. Françoise Fillon**, président de la commission de la défense nationale. Vous oubliez la *perestroïka*, monsieur Peyret ?

**M. Arthur Paecht**, rapporteur spécial. Gorbatchev a dit qu'il fallait parler vrai !

**M. Michel Peyret**. Votre projet de budget pour 1988, qui correspond strictement à la deuxième année d'application de la loi de programmation militaire, traduit exactement ces orientations.

**M. Françoise Fillon**, président de la commission de la défense nationale. C'est ce qui fait sa valeur.

**M. Michel Peyret**. Les crédits d'équipement, qui augmentent de 8,7 p. 100 en francs courants, contre -2,7 p. 100 pour l'ensemble du budget de l'Etat, s'y taillent la part du lion pour permettre d'abord d'accroître considérablement la panoplie nucléaire française. S'y ajoute une augmentation de 10 p. 100 pour poursuivre la refonte des sous-marins lance-engins stratégiques, pour lancer la série de la nouvelle génération de ces sous-marins, le missile nouveau M 4, le futur M 5, le missile stratégique S 4 et pour continuer de gonfler l'armement tactique, neutronique ou non.

De même, les crédits consacrés à l'espace augmentent fortement, de 80 p. 100 en crédits de paiement et de 57 p. 100 en autorisations de programme, en liaison avec les projets de militarisation de l'espace.

Dans le même temps, conformément à la loi de programmation qui faisait l'impasse complète sur les crédits de fonctionnement - comme seuls nous l'avions souligné - l'écart se creuse pour la deuxième année consécutive entre les crédits d'équipement et ceux du titre III qui, diminuant en volume, deviennent la part de plus en plus faible du budget de la défense.

Appelés, réservistes, personnels civils et militaires, retraités, qui subissent déjà les effets de l'austérité, peuvent s'attendre à connaître, avec cette diminution, avec la suppression de 4 000 emplois civils et de 1 200 emplois militaires, des conditions de vie, de travail, de gestion, encore plus difficiles.

La qualité de la formation militaire, de l'entraînement, de l'entretien des matériels va s'en ressentir fortement.

Mais ce déclin de tout ce qui fait le cœur d'une défense nationale conséquente, c'est bien là un des aspects du tournant que vous imposez au pays. On s'enfoncé dans la dégradation du fonctionnement des armées au profit des fabrications d'armement.

Enfin, l'importance accordée à la mise en œuvre du programme de l'hélicoptère de combat franco-allemand, à l'achat de quatre systèmes de détection aéroportés américains AWACS et l'option prise sur deux exemplaires supplémentaires, les négociations pour une participation de l'industrie américaine à la construction de l'avion de combat futur, la perspective de l'achat d'avions américains F 18 pour remplacer les Crusader utilisés par l'aéronavale, l'achat envisagé d'avions de transport américains et espagnols, mais aussi le démantèlement accéléré des arsenaux de l'Etat illustrent bien la décision de renoncer à une production nationale d'armement.

Vous ne vous étonnez donc pas, monsieur le ministre, que le groupe communiste vote contre votre budget. (*Exclamations sur les bancs des groupes du R.P.R., U.D.F. et Front national [R.N.]*)

**M. Henri Louet**. Sûrement pas !

**M. Michel Peyret**. La sécurité de notre pays, la garantie d'un libre exercice de sa souveraineté exigent une tout autre politique.

On ne saurait éternellement s'opposer à l'aspiration grandissante qui s'exprime aujourd'hui en faveur de la paix et d'une vraie sécurité et dresser des obstacles à la volonté d'un peuple comme le nôtre à être maître de son sort.

Aussi, il paraît indispensable que la France s'inscrive dans la perspective d'une élimination de toutes les armes nucléaires d'ici à l'an 2000...

**M. le président**. Il faut conclure, monsieur Peyret.

**M. Michel Peyret**. ...qu'à cette fin, elle reinette en cause la loi de programmation militaire, procède à une réduction progressive du budget de la défense.

Il faut mettre fin aux essais nucléaires liés à l'étude et à la fabrication d'engins nucléaires nouveaux...

**M. Jacques Baumel**, rapporteur pour avis. Nous écoutons Radio-Moscou !

**M. Michel Peyret**. ...de la bombe à neutron, de l'arme chimique, refuser toute participation française à la militarisation de l'espace.

**M. Arthur Paecht**, rapporteur spécial. Il faut se livrer tout nu, quoi !

**M. Michel Peyret**. Notre pays, dans le même temps, doit se prononcer en faveur de toutes les avancées possibles dans la voie du désarmement. Et pourquoi, monsieur le ministre, la France ne proposerait-elle pas la tenue dans sa capitale d'une conférence mondiale de la paix réunissant les cinq puissances nucléaires ?

**M. Jacques Baumel**, rapporteur pour avis. Peut-être à Moscou ?

**M. Michel Peyret**. Dans ce contexte et avec ces perspectives, le souci de doter le pays d'une défense authentiquement nationale, efficace et démocratique exige d'abord de renoncer à toute intégration militaire européenne, à tout projet de commandement intégré, à tout retour ouvert ou déguisé dans l'organisation militaire atlantique.

Il faut mettre un terme à toutes les mesures qui dévalorisent l'armée de conscription sur laquelle doit reposer la défense du pays, donner une véritable formation militaire aux appelés, leur faire jouer un véritable rôle dans le fonctionnement des unités durant le service militaire dont le temps peut être réduit, mieux assurer leur encadrement, développer de sérieux efforts en direction des réserves, de leur rôle et de leur organisation, mais aussi revaloriser la fonction militaire.

**M. le président**. Je vous ai demandé de conclure, non de poursuivre, mon cher collègue !

**M. Michel Peyret**. Je conclus, monsieur le président.

Il est essentiel que la France contribue, plus généralement, à l'émergence de nouvelles relations internationales, de nouvelles formes de concertation et d'échange que l'interdépendance grandissante des Etats met à l'ordre du jour. En fait, il faut faire preuve d'un esprit novateur. Nous ne le retrouvons pas dans votre budget.

Le groupe communiste, pour affirmer son opposition aux orientations de cette politique de défense et pour illustrer les mesures que le contexte international appelle, a décidé de le refuser et de déposer un certain nombre d'amendements proposant, pour l'essentiel, la suppression de crédits relevant de la course aux armements. (*Applaudissements sur les bancs du groupe communiste.*)

**M. Edouard Frédéric-Dupont**. Vous vous foutez du monde !

**Plusieurs députés du groupe Front national (R.N.)**. A Moscou !

**M. le président**. La parole est à M. Henri Louet.

**M. Henri Louet**. Monsieur le président, monsieur le ministre, monsieur le secrétaire d'Etat, mes chers collègues, je ne vais certes pas vous tenir les mêmes propos que notre collègue communiste.

**M. Jacques Rimbault**. Heureusement !

**M. Jacques Baumel**, rapporteur pour avis. Heureusement, en effet !

**M. Henri Louet**. Avec l'avènement de la V<sup>e</sup> République, la France a fait le choix d'une politique de défense fondée en priorité sur la dissuasion nucléaire.

Cette politique, conduite par le général de Gaulle, fut âprement contestée à ses débuts, en particulier lors de la discussion des premiers crédits nécessaires à la constitution de la force de frappe. Mais, peu à peu, à l'exception du groupe communiste, qui ne apporte le nucléaire que chez ses amis

soviétiques, l'ensemble des groupes politiques s'y est progressivement rallié. Aujourd'hui, nous sommes heureusement parvenus à un consensus national sur la politique de défense.

**M. Arthur Pœcht**, rapporteur spécial. Sans les communistes !

**M. Henri Louët**. Désormais, personne ne peut concevoir de faire assumer par d'autres nations sa propre défense. nistes !

Cette manifestation d'unité nationale prend toute son importance eu égard aux conséquences prévisibles des options « zéro » et « double zéro » prises par les Etats-Unis et l'U.R.S.S.

Si ces négociations démontrent aux pays de l'Alliance que les conditions de leur sécurité peuvent être modifiées sans aucune intervention de leur part, la France, elle, se trouve singulièrement confortée dans ses choix antérieurs.

Cependant, le consensus ne suffit pas, à lui seul, pour fonder une politique de défense et pour préparer de bons budgets. Il faut respecter certaines exigences et disciplines budgétaires, qui deviennent plus difficiles encore lorsque l'économie d'un pays a été mise à mal.

Heureusement, depuis mars 1986, le Premier ministre, M. Jacques Chirac, et son ministre de la défense, M. André Giraud, ont œuvré dans ce sens, en élaborant le budget de 1987 et la loi de programmation indispensable.

Anticipant la loi de programmation, le budget de 1987 a marqué une progression des dépenses d'équipement de près de 14 p. 100 et, pour la première fois depuis vingt ans, les crédits d'équipement ont dépassé les crédits de fonctionnement. Ce budget 1987 sera exécuté sans aucun retard, selon les prévisions, les quelques incertitudes qu'il contenait - Awacs et avion de combat futur, A.C.T.-A.C.M. - ayant été rapidement levées.

Implicitement engagée dans le budget de 1987, la mise en œuvre de la loi de programmation militaire, votée au printemps dernier, trouve pleinement place dans le budget de la défense pour l'année 1988. Et ce qui devient rassurant, c'est que la programmation s'appuie sur une définition des enveloppes annuelles en francs constants réactualisées chaque année.

C'est donc avec un total de 212,8 milliards de francs que le budget pour 1988 connaît une progression de 2,9 p. 100 par rapport à l'année 1987 et l'enveloppe strictement militaire s'élève à 174,3 milliards de francs, correspondant à une augmentation de 3 p. 100.

Ce budget pour 1988 présente trois caractéristiques essentielles.

Tout d'abord, il traduit une augmentation notable des crédits d'équipement conforme aux objectifs de la loi de programmation militaire.

Ensuite, il marque une maîtrise accrue des crédits de fonctionnement, qui a été décidée dès 1986 par le ministre André Giraud avec le budget 1987.

Enfin, il poursuit la progression, engagée dès cette année, des dépenses d'équipement, qui continuent d'être plus importantes que les dépenses de fonctionnement.

La dissuasion nucléaire stratégique représente le premier de nos objectifs. Elle se trouve placée de plus en plus en première ligne avec les options « zéro » et « double zéro » prises par les Etats-Unis et l'U.R.S.S. Elle repose toujours sur la démesure du risque encouru par quiconque entreprendrait une action d'envergure contre notre pays.

Aussi longtemps que nous serons confrontés au surarmement des deux superpuissances et au déséquilibre des forces classiques en Europe, notre sécurité passera, plus que jamais, par la dissuasion nucléaire stratégique.

Il nous appartient donc de conserver une stratégie de dissuasion fondée sur une capacité nucléaire nationale significative. Il est évident que cette stratégie française, édictée par le général de Gaulle, a constitué jusqu'alors et constitue plus que jamais un facteur stable et déterminant de la sécurité de l'Europe.

La première exigence qui s'impose est de maintenir la crédibilité de nos forces stratégiques à un niveau satisfaisant.

Le budget pour 1988 poursuit donc la modernisation de notre force océanique stratégique avec la refonte M 4 des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins, le développement

de S.N.L.E. de génération nouvelle et la conduite du programme M 5. Il comprend également le développement du futur missile stratégique S 4 et la poursuite des programmes A.S.M.P. et Hadès.

Dans ce domaine nucléaire, il nous faut insister tout particulièrement sur le développement de la version longue portée de l'A.S.M.P., appelée A.S.L.P. Dans l'évolution stratégique future, cet armement apportera la souplesse et la capacité de frappe - le plus loin possible chez l'ennemi - que n'ont pas les armements sol-sol. Cet A.S.L.P. pourrait ainsi être porté par l'A.C.T.-A.C.M. et être opérationnel dans les années 2000.

Le second de nos objectifs concerne la défense de notre territoire national, qui repose, certes, sur le nucléaire, face à l'énorme arsenal nucléaire, classique et chimique de l'Est, mais également sur des forces conventionnelles crédibles, en particulier pour nos territoires nationaux d'outre-mer. Il est en effet inconcevable de répondre à n'importe quelle action hostile, d'où qu'elle vienne, par la menace nucléaire. La possibilité doit être donnée de s'opposer à des actions hostiles limitées, soit en les combattant directement, soit en recourant à des représailles adaptées. Notre ambition est de sauvegarder, contre toute stratégie indirecte, nos territoires nationaux outre-mer, des Antilles, de la Guyane, de l'océan Indien et du Pacifique.

Notre troisième objectif consiste en notre participation à la défense de l'Europe. Puissance européenne, la France ne peut être indifférente au sort de ses voisins, la République fédérale d'Allemagne en particulier, dont la sécurité commande la sienne. Appartenant à l'Alliance atlantique, elle apparaît en Europe, en tant que base arrière, comme la seule réserve de l'Alliance. Notre pays doit donc faire preuve d'esprit de solidarité et marquer sa ferme volonté de participer à la défense de l'Europe.

Certes, sa survie se joue à ses frontières, mais sa sécurité se joue aux frontières de ses voisins. Nos forces classiques doivent donc être en mesure d'intervenir efficacement dans les délais les plus brefs, en liaison avec nos alliés, y compris en Méditerranée. Tel fut l'objet des récentes manœuvres franco-allemandes « Moineau hardi ».

Notre dernier objectif concerne l'Afrique, où nous exerçons une responsabilité particulière. En effet, nous entretenons depuis longtemps, notamment depuis leur indépendance, des liens privilégiés avec de nombreux pays de langue française, que nous devons aider, à leur demande, pour assurer leur sécurité. Telle doit être comprise notre action au Tchad.

Pour toutes ces raisons et pour atteindre nos objectifs, nous avons besoin d'une capacité de forces aéroterrestres mobiles, de forces navales renouvelées et de forces aériennes significatives - au moins 450 avions de combat - assurant la maîtrise de notre ciel.

Les trois derniers objectifs évoqués concernent essentiellement nos forces conventionnelles, dont le budget de 1988 développe les moyens, conformément à la loi de programmation militaire. Ces moyens nouveaux, renforçant la capacité de nos forces, sont importants, tant dans le domaine terrestre que maritime, aérien et spatial.

Il nous faut réaffirmer toutefois la nécessité impérieuse de conduire rapidement le programme Rafale, en signalant que, conformément aux décisions du Premier ministre, le budget 1988 va permettre les premières livraisons pour 1996 du premier avion de combat tactique de la nouvelle génération, qui doit, monsieur le ministre, équiper l'armée de l'air et la marine.

Ainsi, le bilan du titre V est très satisfaisant, mais nous sommes néanmoins sur la corde raide et il s'avère fort probable qu'il y ait un certain nombre de choix à faire dans les prochaines années de la programmation. Ces choix devront tenir compte de l'évolution de notre concept de défense et, dans cette perspective, on peut se poser la question de la diminution du nombre des missiles Hadès.

Dans le domaine du fonctionnement de nos armées et de leurs services, domaine qui touche singulièrement le personnel, ce budget de 1988 est certes un budget de vérité, qui marque essentiellement la maîtrise des crédits, dont la progression est limitée à 0,6 p. 100. Des économies ont pu être réalisées grâce aux effets favorables de la baisse des cours des produits pétroliers. La poursuite de l'effort de productivité va permettre la suppression de 4 000 emplois civils et de 1 200 emplois militaires. Dans le même temps, la création

d'emplois dans la gendarmerie s'étant avérée indispensable, le Premier ministre a décidé, dès le mois de mai 1987, de prendre en faveur de cette arme plusieurs mesures en renforçant les effectifs de 200 gendarmes d'active et de 500 gendarmes auxiliaires.

Cependant, le rythme actuel d'activité des unités a atteint un seuil qu'on ne saurait franchir du fait de l'accroissement des charges, des missions et de la diminution des effectifs.

Le titre III n'étant pas inclus dans la loi de programmation, c'est dans ce domaine que les tensions sont et seront les plus fortes. Dans les structures actuelles, il s'avère difficile de poursuivre la réduction des effectifs. Il faut rappeler qu'en quinze ans les effectifs de la défense ont diminué de plus de 2 p. 100 et les effectifs de militaires d'active - hors gendarmerie - de 5 p. 100. Dans le même temps, les emplois de la fonction publique croissaient de 21 p. 100.

Il faut donc se préparer à une réforme de structure qui permettrait, tout en réduisant les effectifs de manière à disposer d'un titre III satisfaisant dans les prochaines années, de durcir notre capacité opérationnelle pour mieux assurer nos missions.

A l'évidence, cette réforme passe par une restructuration importante de l'armée de terre. Sans entrer dans les détails, car les études n'ont pas encore été vraiment faites, c'est la mission territoriale qui doit être revue et redéfinie d'une manière globale dans le cadre interarmées.

Enfin, il nous faut souligner que la gendarmerie se trouve confrontée à un surcroît de charges et à des conditions de travail difficiles quand on les compare à celles de la police. Aussi, il s'avère essentiel que le rapport que remettra la commission Cabanes, relatif en particulier à la répartition des charges entre la police et la gendarmerie, ne soit pas très tôt abandonné, mais suivi de mesures concrètes.

En conclusion, nous estimons que ce budget pour 1988 est un bon budget. Les engagements pris dans le cadre de la loi de programmation ont été tenus : les crédits d'équipement de nos forces progressent bien de 6 p. 100 en francs constants.

Il est intéressant d'observer par ailleurs que, pour les deux années 1987 et 1988, les budgets de la défense respectent rigoureusement les prévisions, ce qui, il faut le souligner, ne s'était encore jamais vu deux années de suite, même dans les périodes de forte croissance de notre économie.

Certes, la politique de défense fait l'objet d'un consensus national, dont nous nous réjouissons, mais elle est heureusement redevenue affaire de volonté, de rigueur et de continuité. A la suite des budgets d'illusions, d'incertitudes, de retards et d'abandons, le budget pour 1988, succédant au bon budget de 1987, continue d'améliorer notre capacité de défense.

Cependant, on ne pourra pas éternellement tout faire, aussi bien en matière d'équipements qu'en matière de missions, qui induisent des charges très élevées pour les unités des trois armées et de la gendarmerie. On ne pourra pas faire l'économie d'une réforme profonde des structures, en particulier de l'armée de terre et d'un choix dans l'ensemble des programmes prévus.

Nous souhaitons donc, monsieur le ministre, que vous prépariez les esprits à ces échéances prochaines qui nous paraissent inéluctables.

**M. Jean-Michel Boucheron** (*Ille-et-Vilaine*). Très bien !

**M. Henri Louet**. Nous vous remercions pour votre rigueur et votre efficacité. Le groupe du R.P.R. votera le budget 1988 de la défense. (*Applaudissements sur les bancs des groupes du R.P.R. et U.D.F.*)

**M. le président**. La parole est à M. Pierre Sergent.

**M. Pierre Sergent**. Monsieur le ministre, vous nous présentez un budget statique à l'heure où la France a besoin d'un budget résolument offensif. Avec mon groupe, je le regrette. Et je m'explique.

Votre budget est globalement statique, les chiffres le prouvent. Il augmente de 2,92 p. 100 en 1988 par rapport à 1987. C'est une augmentation supérieure à l'inflation prévue arbitrairement par le Gouvernement, 2,5 p. 100, mais c'est une augmentation qui sera très certainement inférieure à l'inflation réelle. De plus, il ne faut pas oublier que sur les 213 milliards de francs de ce budget, 38,5 milliards sont consacrés au paiement des retraites. Avec ses 174,5 milliards

de francs réels, ce budget reste très en dessous de ce que nous estimons indispensable à la construction d'une défense vraiment efficace dans les circonstances présentes.

Ce budget, statique dans l'ensemble, est carrément négatif en ce qui concerne le titre III, qui diminue de 1,70 p. 100 en francs constants. Cela signifie, monsieur le ministre, que l'entraînement des forces passe au second plan dans votre esprit. Cela signifie une diminution de notre capacité de réaction militaire.

Ce budget, à nos yeux, ne marque donc pas une véritable volonté de rupture avec le passé, une véritable volonté de redressement.

Nous aurions voulu, quant à nous, un budget offensif. Pourquoi ? Parce que la situation l'exige, parce que ce que nous redoutions hier arrive aujourd'hui : les Américains commencent à se replier, ils abandonnent l'Europe ; plus jamais un G.I. ne viendra mourir pour défendre à notre place notre liberté.

**M. Jean-Marie Daillet**. C'est un procès d'intention !

**M. Pierre Sergent**. Voilà le fait le plus important de ces dernières années. Voilà la véritable leçon à tirer des accords entre Soviétiques et Américains sur les options « zéro » et « double zéro ».

**Mme Florence d'Harcourt**. C'est exact !

**M. Pierre Sergent**. A présent, les Européens sont seuls face à leur destin ; il faut qu'ils le prennent en main.

Bien sûr, vous allez me répondre que votre volonté européenne s'est exprimée par des initiatives. Vous allez citer le projet de brigade franco-allemande, l'exercice « Moineau hardi », l'idée du Conseil de défense franco-allemand, la nouvelle plate-forme de l'U.E.O. Tout cela n'est pas rien, j'en conviens. Mais que tout cela est mou ! Combien de projets, combien d'idées pour si peu de réalisations ! On a voulu faire tout un plat de ce « Moineau hardi ». Ce moineau hardi n'a pas été bien audacieux. Il n'a été qu'un hors-d'œuvre, et, si vous le permettez, monsieur le ministre, je dirai un hors-d'œuvre raté. Oh ! pas sur le plan militaire, je le concède...

**M. André Giraud**, *ministre de la défense*. Ah bon !

**M. Pierre Sergent**. ... mais sur le plan de la construction de l'Europe.

Les Allemands, ceux qui sont attachés à l'idée européenne, ont été déçus. Des contacts personnels me l'ont prouvé. Ils ont compris que les Français considéraient toujours le territoire allemand comme un terrain de manœuvre et que nous n'étions pas du tout disposés à nous battre sur l'Elbe.

Tant que nous n'élargirons pas la notion de sanctuaire - et je le regrette vis-à-vis des collègues du R.P.R. - tant que nous ne dirons pas clairement que nous sommes décidés à nous battre sur l'Elbe, les Allemands n'auront pas confiance, ils resteront sensibles aux thèses neutralistes.

**M. Jacques Baumel**, *rapporteur pour avis*. Mais les Français sont à Berlin !

**M. Pierre Sergent**. Les circonstances se prêtent à une accélération de la construction de cette union européenne de défense. Favorisons-la. Comment ? En cessant d'abord de « diaboliser » l'Allemagne. La jeunesse allemande est à la recherche de son identité. Cessons de la culpabiliser. Cessons de la rendre responsable d'un passé odieux dans lequel elle n'est pas impliquée. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Si nous conservons des troupes en Allemagne, donnons à ce pays des compensations qui lui prouveront que nous ne sommes plus chez elle en « occupation ».

**M. Jean-Marie Daillet**. Il y a longtemps que c'est fait !

**M. Pierre Sergent**. Les possibilités ne manquent pas. Nous pourrions, par exemple, lui offrir sur notre territoire la base aérienne dont elle a besoin pour l'entraînement de ses pilotes.

**M. Roger Holandre**. Très bien !

**M. Pierre Sergent**. L'Europe des soldats est bien plus facile à faire que l'Europe des marchands. Mais, veut-on vraiment la faire ?

Par exemple, a-t-on fait un effort sérieux dans le domaine de la communication ? Pourquoi les militaires des unités stationnées en Allemagne n'apprennent-ils pas l'allemand ?

Pourquoi les officiers des deux armées ne sont-ils pas contraints de pratiquer les deux langues pour passer au grade supérieur ? (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.]*)

Pourquoi les militaires qui veulent se rendre en Allemagne - même les généraux - doivent-ils encore vous en demander l'autorisation, monsieur le ministre ? Oui, il faut une autorisation ministérielle pour se rendre en Allemagne, même pour un général quatre étoiles !

L'Europe des soldats, c'est d'abord un état d'esprit : la défense européenne sera vraiment en marche quand nos saint-cyriens partageront ma conviction qu'il vaut mieux gagner une guerre sous les ordres d'un général allemand que la perdre sous les ordres d'un général français.

Ce qui nous incite encore à vouloir un budget offensif, c'est le remue-ménage qui semble secouer le monde soviétique, car il risque d'affaiblir notre volonté de défense déjà bien molle. Les faits sont là : rien d'essentiel n'a bougé en Union soviétique. En tous les cas, rien ne nous incite aujourd'hui à baisser la garde. Au contraire, l'expérience a prouvé que chaque fois que les Occidentaux ont misé sur une détente, ils en ont été pour leurs frais. Voilà pourquoi nous pensons qu'il faut donner à notre armée les moyens dont elle a besoin pour livrer la guerre qu'on nous fait. Ce n'est pas le cas.

Ainsi, par exemple, nos services spéciaux, en pointe dans ce combat, n'ont-ils pas les moyens nécessaires à leur tâche : 680 millions seulement, c'est-à-dire 1/300 du budget !

Quant au S.I.R.P.A., avec 69 millions qui représentent 1/3000 de ce budget, il garde un rôle mineur de petit publiciste au lieu de devenir l'armée puissante qu'il nous faudrait pour livrer la guerre médiatique dont vous avez vous-même parlé.

A cet égard, monsieur le ministre, qu'est-il donc advenu du projet de lutte contre la désinformation que vous nous aviez proposé l'an dernier ? Nous avions approuvé votre initiative. En dénonçant la carence du monde occidental dans ce domaine, vous étiez un précurseur. Vous étiez le premier et le seul ministre de la défense en Europe à avoir le courage de s'attaquer à la désinformation. Pourquoi y avez-vous renoncé ? Devons-nous considérer que le pouvoir médiatique a réussi à vous neutraliser ?

**M. le ministre de la défense.** Non !

**M. Pierre Sergent.** Il y a un an, au cours du débat sur la loi de programme, nous avons dit qu'il était dangereux de privilégier le fusil par rapport au soldat. Les faits nous ont donné raison.

Un malaise est en train de se développer dans nos armées, monsieur le ministre. Les états-majors sont critiqués ; le personnel est anxieux.

Les états-majors déplorent la déflation des effectifs, surtout dans l'armée de terre, qui va perdre 1 927 personnes, dont 170 officiers et 260 sous-officiers.

**M. Françoise Fillon, président de la commission de la défense nationale.** Ce n'est pas vrai !

**M. Pierre Sergent.** Le retard dans l'équipement des forces conventionnelles s'accroît. Il inquiète les chefs militaires. Quant au personnel, il voit son pouvoir d'achat continuer à diminuer : 7 p. 100 depuis 1978 ! C'est beaucoup. Qu'aurait fait des travailleurs syndiqués s'ils avaient subi une baisse pareille de leur niveau de vie ?

Le « moral des troupes » est capital, nous le savons tous. Comment ce moral serait-il bon quand les attaques dont les milieux militaires sont victimes ne suscitent aucune réelle contre-attaque ?

**M. le ministre de la défense.** Oh !

**M. Pierre Sergent.** Est-il normal, monsieur le ministre, de lancer en pâture à l'opinion publique les noms des meilleurs serveurs de l'Etat ? Comment le malaise au niveau de la discipline ne se développerait-il pas ?

Est-ce normal d'avoir fait divulguer, par un haut fonctionnaire, les noms des soldats du service de renseignement qui n'ont fait qu'exécuter des ordres dans une sombre affaire de bateau coulé ? Le mécontentement de ces hommes est naturel. Il est réel. Il était prévisible.

**M. Jacques Baumel, rapporteur pour avis.** Il se trompe de gouvernement !

**M. Pierre Sergent.** Est-il normal que le corps des officiers généraux se trouve mis globalement en cause dans une affaire lamentable de trafic d'âmes organisé par une société aux abois avec certaines complications politiques ?

Est-il normal de voir à la télévision un général mettre en accusation ses cadres dénoncés par des soldats mécontents ? Pourquoi n'a-t-on pas exigé de ces hommes le respect de la voie hiérarchique ?

Pourquoi n'a-t-on pas sanctionné ce général démagogue ? Saint-Exupéry l'a fort bien dit : « Les règlements sont comme les rites d'une religion qui semblent absurdes mais façonnent les hommes ».

Avec qui ferez-vous la guerre, monsieur le ministre, si vous ne façonnez pas des hommes ?

**M. Roger Holoindre.** Très bien !

**M. Pierre Sergent.** Les hommes et les femmes, les jeunes gens et les jeunes filles qui servent dans nos armées sont de la trempe de leurs anciens. Demain, s'il le faut, ils feront leur devoir jusqu'au bout. Encore faudrait-il leur donner les moyens qu'ils espèrent et, surtout, les attraits qu'ils méritent. (*Applaudissements sur les bancs du groupe Front national [R.N.] et sur quelques bancs du groupe U.D.F.*)

**M. le président.** La parole est à M. Marcel Bigéard.

**M. Marcel Bigéard.** Monsieur le ministre de la défense, c'est la treizième fois que je suis présent à cette tribune pour parler défense. Dix minutes de temps de parole pour parler de ce budget, c'est court, mais c'est aussi suffisant du fait que les années se suivent et se ressemblent en ce qui concerne notre outil de combat. Le retard est toujours à combler, il s'accumule et, dans les armées, c'est difficile à rattraper.

Pourtant, en ce mois de novembre 1987, le retrait des euro-missiles pose de sérieux problèmes, et il n'y a pas de quoi pavoiser. Moi, personnellement, je suis attristé par le retrait de ces Pershing II et de ces missiles de croisière si difficilement mis en place. L'option zéro, l'option double zéro sont là, en attendant l'option triple zéro ! Il faut donc revoir notre doctrine. Les problèmes ne sont plus les mêmes.

L'U.R.S.S. va retirer ses missiles. Mais où vont-ils aller ? Ils seraient d'ailleurs vite remis en place. Quant aux missiles américains, il se passera du temps avant d'obtenir l'accord du Congrès pour leur retour ; il ne faut donc plus y compter.

Tout cela c'est bien triste, car les Etats-Unis, qu'on le veuille ou non, c'est le camp de la liberté. N'oublions pas 1917, le débarquement de juin 1944. Aujourd'hui, ne rêvons pas : si demain les 350 000 G.I. et les 6 000 têtes nucléaires stationnées en Allemagne repartaient aux Etats-Unis, cela poserait un sacré problème de défense et l'Europe serait livrée à elle-même. Il faut avoir le courage de le dire, et je le dis et je le répète.

La France, dans son hexagone, avec une défense tous azimuts, c'était valable à l'époque d'une Amérique première puissance militaire du monde. Ce n'est plus le cas. Chacun l'a dit, on ne se défend plus sur le Rhin, mais sur l'Elbe.

L'U.R.S.S. joue bien, sans se presser, et pousse ses pions où cela est possible. Aujourd'hui le but, c'est dénucléariser l'Europe et espérer un découplage entre les Etats-Unis et l'Europe, et peut-être même entre les Etats d'Europe.

Les Allemands de l'Ouest sont à la recherche de la meilleure solution, talonnés qu'ils sont par leurs écologistes et leurs pacifistes. Selon un sondage, 37 p. 100 des Allemands de l'Ouest font confiance à Gorbatchev contre 15 p. 100 seulement à Reagan. C'est grave ! Et 37 p. 100 d'entre eux estiment que le numéro 1 soviétique est sincère contre 14 p. 100 à Reagan.

Les Etats-Unis, marqués par la guerre du Vietnam, s'interrogent aussi sur la volonté de l'Europe et savent que le centre du monde pourrait être demain le Pacifique.

D'ailleurs, on m'écrit ceci : « à chaque voyage que je fais en Asie, je constate que celle-ci bouge, qu'elle évolue avec un dynamisme que notre pays n'a plus. »

S'agissant de notre défense, monsieur le ministre, nous avons l'outil.

Les forces nucléaires stratégiques sont arrivées à un stade raisonnable pour un pays comme le nôtre : six S.N.L.E. dont trois à la mer. Je crois que deux sont maintenant équipés de seize M 4 au lieu de seize M 3 ; six charges par M 4, cela fait

quatre-vingt-seize objectifs pour un sous-marin - avec 150 kilotonnes chaque fois, c'est tout de même quelque chose !

Les dix-huit missiles du plateau d'Albion sont valables si nous tirons les premiers. Mais encore faut-il tirer les premiers sinon une charge pourrait les anéantir.

Des missiles mobiles seraient souhaitables. On en parle depuis longtemps, depuis 1977 !

Le nucléaire tactique, c'est cinq régiments Pluton. La portée de ces missiles est de 120 kilomètres. Mais où et comment les employer ? Beaucoup l'ont dit, nous tirerons sur nos amis ! N'oubliez pas non plus nos missiles air-sol.

Les forces conventionnelles - terre, air, mer, gendarmerie - c'est 545 000 hommes dont 250 000 appelés, en somme, une armée semi-professionnelle. L'armée de terre, c'est 300 000 hommes dont 150 000 peuvent être alignés au combat, mais en tirant beaucoup sur les états-majors. C'est peu par rapport à ce qui est en face de nous.

La politique du général de Gaulle, des présidents Pompidou et Giscard a été suivie par le président Mitterrand et ses ministres, M. Henu et M. Quilès. Je regrette que ce dernier ne soit plus là, car j'aurais aimé l'inviter à voter ce budget parce que la somme est importante.

La venue au pouvoir de l'opposition en 1981 a eu le mérite de créer un consensus défense. On est d'accord sur le nucléaire. Vous êtes, messieurs les socialistes, prêts à mourir pour le nucléaire. Bravo ! Tant mieux ! Aardents défenseurs du nucléaire, vous avez maintenu la durée du service à un an et n'avez pas changé nos possibilités d'intervention outre-mer - et Dieu sait si je m'inquiétais quand vous êtes arrivés au pouvoir. Je me disais : « ils vont replier les troupes qui sont en Afrique ». Eh bien ! non. Vous avez maintenu Dakar, qui permet de jouer dans l'ex-A.O.F. ; le Gabon et le Centrafrique qui permettent de jouer dans l'ex-A.E.F. Vous avez joué le jeu, et je vous dis : bravo ! De même, vous avez maintenu notre présence dans les départements d'outre-mer, à Mururoa, en Polynésie, en Nouvelle-Calédonie, à Mayotte, et j'en passe !

Mais ce qui a changé sous le régime socialiste, c'est la réduction de nos effectifs militaires : 31 000 hommes pour les trois armées : 21 000 dans l'armée de terre, 5 500 dans l'armée de l'air, 5 500 dans la marine. Or 31 000 hommes, cela fait beaucoup. Mais, monsieur le ministre, ce problème vous a inquiété comme il a inquiété les rapporteurs qui tous ont dit : « cela manque d'effectifs ». Vous avez donc stoppé cette hémorragie, et je vous dis : bravo !

La création de la F.A.R., spectaculaire ballet aérien, est l'œuvre de M. Henu. Elle est servie par un personnel d'élite. On a pris les meilleurs, on les a mis là. Les pilotes et les troupes sont remarquables, mais je demande à voir en cas de conflit réel face à une domination de troisième dimension. L'hélicoptère, c'est bien si vous avez une supériorité totale. Cela dit, de toute façon, ces pilotes et ces hélicoptères, on peut les reprendre et les mettre ailleurs. Ce n'est pas très grave.

On parle et on écrit beaucoup sur les armées. Tout le monde a des idées. Les colloques et les réunions se multiplient. Les anciens chefs de nos armées ont chacun leur idée. En fait, tout ce jeu entre le Président, le Premier ministre et le ministre de la défense. On a beau raconter n'importe quoi, tout se joue là.

Aujourd'hui, nous sommes en présence d'un cas particulier, car la cohabitation ne peut que freiner et paralyser l'action. Ce n'est pas facile. On n'est pas tout à fait sur la même longueur d'ondes d'un côté comme de l'autre, alors on essaie d'ajuster, mais tout cela amène quand même un certain retard.

Votre budget, d'un montant de 176 685 millions de francs est en augmentation de 4,40 p. 100. C'est tout de même une somme ! Mais en fait le P.I.B.m. ne change pas. On est toujours à 3,79 - 3,80 p. 100.

L'U.D.F. votera votre budget car c'est tout de même quelque chose dans le contexte actuel. Les socialistes ne pourront pas le voter car ils ont reçu des ordres en ce sens, mais je sais que moralement ils se disent qu'ils devraient le voter ; cela va les travailler !

Le dernier budget de la défense du président Giscard représentait, en 1981, 3,85 p. 100 du P.I.B.m., et il était prévu qu'il représente 3,94 p. 100 en 1982. Voyez, on n'évolue pas. Cela stagne !

Les budgets Henu et Quilès ont stagné, de 1982 à 1986, aux environs de 3,75 p. 100 du P.I.B.m. avec des crédits votés et non attribués.

**M. Loïc Bouvard.** Et annulés !

**M. Marcel Bigoerd.** En 1980, la gauche et la droite de la commission de la défense nationale estimaient qu'il fallait arriver à 4,5 p. 100. Que ce soit Darinot et les socialistes ou la droite, nous étions tous d'accord.

Le président Giscard a préconisé au cours d'un conseil de défense le pourcentage de 20 p. 100 du budget de la nation, soit 200 milliards de francs aujourd'hui. Mais cela reste un rêve qui en fait changerait peu de chose dans le contexte actuel car le problème n'est pas forcément là.

En fait, il s'agit de savoir où l'on va et comment l'on y va. Le monde bouge depuis l'arrivée du nouveau premier soviétique, et son offensive diplomatique souriante nous met dans les cordes et joue à son avantage.

L'option zéro pour les missiles de 1 000 à 5 000 kilomètres, puis l'option double zéro pour les missiles de 500 à 1 000 kilomètres et, demain, l'option pour les missiles à courte portée au dessous de 500 kilomètres... il y a de quoi être inquiet, car cela se règle entre les deux super-grands, alors que l'Europe, endormie dans ses pantoufles, reste l'arme au pied. Il est urgent qu'elle se réveille sous l'impulsion du trio Allemagne-Angleterre-France.

Une prise de conscience se dessine, l'Europe frétille, mais elle frétille seulement. Le chancelier Kohl a lancé l'idée d'une brigade franco-allemande et un groupe de députés conservateurs anglais a proposé un corps d'armée européen composé de soldats britanniques, français, allemands, italiens, hollandais, belges, et luxembourgeois. Donc il y a évolution !

Oui, cette Europe avec ses 324 millions d'habitants - face à 284 millions de soviétiques et aux 243 millions d'américains - avec sa matière grise, ses richesses, cette Europe qui a fait le monde d'aujourd'hui risque d'en être absente en l'an 2000 !

M. Gorbatchev sait parfaitement que ce ne sont pas ceux du monde libre qui vont envahir l'U.R.S.S. Ce n'est pas nous qui allons aller là-bas, il le sait très bien ! Je voudrais bien croire en ses bonnes intentions, à sa sincérité. Si l'on désarmait, ce serait formidable de pouvoir utiliser l'argent pour autre chose ! Cela dit, je croirai aux bonnes intentions de M. Gorbatchev si demain il oriente ses efforts vers le bien-être de son peuple ; s'il retire ses troupes d'Afghanistan ; si Prague, Varsovie et Budapest peuvent décider librement de leur sort ; si le mur de la honte disparaît ; si les Allemands de l'Est et de l'Ouest peuvent se rencontrer librement ; si des milliers de prisonniers encore dans les goulags retrouvent leur liberté ; si les Vietnamiens peuvent quitter le Vietnam sans avoir la mer de Chine comme tombeau ; s'il n'exporte plus son marxisme à travers le monde... Alors je dirai : bravo ! Mais nous n'en sommes pas là. Et moi, je me méfie de cette diplomatie souriante. On sait qui l'a formé, on sait d'où il vient.

L'urgence n° 1, c'est une mise au point claire comme de l'eau de roche avec nos amis Allemands. Il faut savoir ce qu'ils veulent. Et nous, que voulons-nous ? Il nous faut étaler nos cartes sur la table pour aboutir à la meilleure formule, car c'est là le noyau dur pour le départ d'une défense européenne.

Mais tout compte fait, en dehors de toutes les élucubrations - j'ai vécu les « baratins » politiques de 1940, ceux de l'Indochine et ceux de l'Algérie - ce qui compte c'est la valeur physique et surtout morale de nos forces de combat, à une époque où notre jeunesse est prête à comprendre que vivre libre mérite certains sacrifices. Il faudrait peu de chose pour qu'elle le croie.

Défendre la liberté doit être une motivation essentielle de nos armées, le corps encore le plus sain de la nation !

Personnellement je prends date, je ne crois pas à un conflit nucléaire. Russes et Américains peuvent se vitrifier plusieurs fois, mais ils ne le feront pas - qu'on songe seulement à Tchernobyl - et personne ne voudra non plus réduire l'Europe à un tas de cendres.

Par contre, je crois à la continuation de ce qui se passe sous nos yeux depuis la fin de la Seconde Guerre mondiale. La Seconde Guerre mondiale terminée, les Américains sont retournés à leur *business* et la France a relevé ses ruines. Mais les Soviétiques ont gardé leur armée de cinq millions d'hommes, ils l'ont améliorée et ont aujourd'hui la meilleure

armée du monde. D'où la nécessité d'un réarmement moral de notre patrie, où toutes les valeurs fichent le camp. C'est ce que j'essaie de faire comprendre en parcourant l'hexagone. Que ce soit Pierre ou Paul qui sera demain à la tête du pays, si on ne remet pas le pays moralement au niveau, on aura du mal.

Les armées, monsieur le ministre, se portent bien. Les responsables sont heureux de vous avoir à leur tête - je le sais parce que j'ai des contacts avec eux. Soyez-en fier.

Je vous dis « bravo » pour le titre V, mais n'oubliez pas le titre III, monsieur le ministre. Beaucoup de rapporteurs vous l'ont d'ailleurs dit : « Faites attention ! »

J'ai été fier et heureux de me retrouver avec vous à Toulouse, le 3 octobre dernier, pour fêter le cinquantenaire de la première unité aéroportée. On a retrouvé tous les parachutistes, tous ces colonels, tous ces vieux généraux marchant à quatre pattes (*Sourires*), qui sont venus de partout. C'était quelque chose de formidable. Ils étaient prêts à repartir et c'était réconfortant. Quand on voit ces unités-là, quand on voit l'infanterie de marine, quand on voit les légionnaires, quand on voit la qualité de nos pilotes de chasse, quand on voit nos gendarmes, on s'aperçoit qu'il y a beaucoup de choses qui sont bien. Mais il faudrait que ces hommes aient le soutien d'une nation qui y croit, il faudrait que la nation soit derrière eux. Tout est là !

Quand on s'est battu toute sa vie contre ceux de l'autre côté, contre les marxistes, contre le général Giap, qui fut pendant trente ans commandant en chef - cet homme parti de rien et qui a débuté la lutte avec quelques fusils - qui nous a battus et a battu la puissante Amérique, il faut se demander : comment étaient-ils soutenus ? Ils l'étaient par une doctrine, par des troupes qui partaient à l'assaut en chantant, en hurlant, presque heureux de mourir. Face à cela, il faut une autre idéologie : il faut être amoureux de la liberté, être prêt à défendre celle-ci et à la défendre à quatre pattes. (*Applaudissements sur les bancs des groupes U.D.F. et du R.P.R.*)

**M. le président.** La suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance.

2

## ORDRE DU JOUR

**M. le président.** Aujourd'hui, à neuf heures trente, première séance publique :

Suite de la discussion de la deuxième partie du projet de loi de finances pour 1988, n° 941 (rapport n° 960 de M. Robert-André Vivien, rapporteur général, au nom de la commission des finances, de l'économie générale et du Plan).

Défense (*suite*). Annexe n° 38. - Titre III, M. Yves Guéna, rapporteur spécial ;

Annexe n° 39. - Titres V et VI, M. Arthur Paecht, rapporteur spécial ; avis n° 962, tome VIII, de M. Alain Peyrefitte, au nom de la commission des affaires étrangères ; avis n° 963, au nom de la commission de la défense nationale et des forces armées ; tome IV. - Air, de M. Gérard Fuchs ; tome V. - Espace et forces nucléaires, de M. Jacques Baumel ; tome VI. - Gendarmerie, de M. Robert Poujade ; tome VII. - Forces terrestres, de M. Jean Briane ; tome VIII. - Marine, de M. Jean Brocard ; tome IX. - Personnel militaire et service national, de M. Guy-Michel Chauveau ; tome X. - Recherche et industrie d'armement, de M. Jean-Pierre Bechter ; tome XI. - Soutien général des forces, de M. Jacques Peyrat.

A seize heures, deuxième séance publique :

Eloge funèbre de M. Jean-Pierre Cassabel ;

Fixation de l'ordre du jour ;

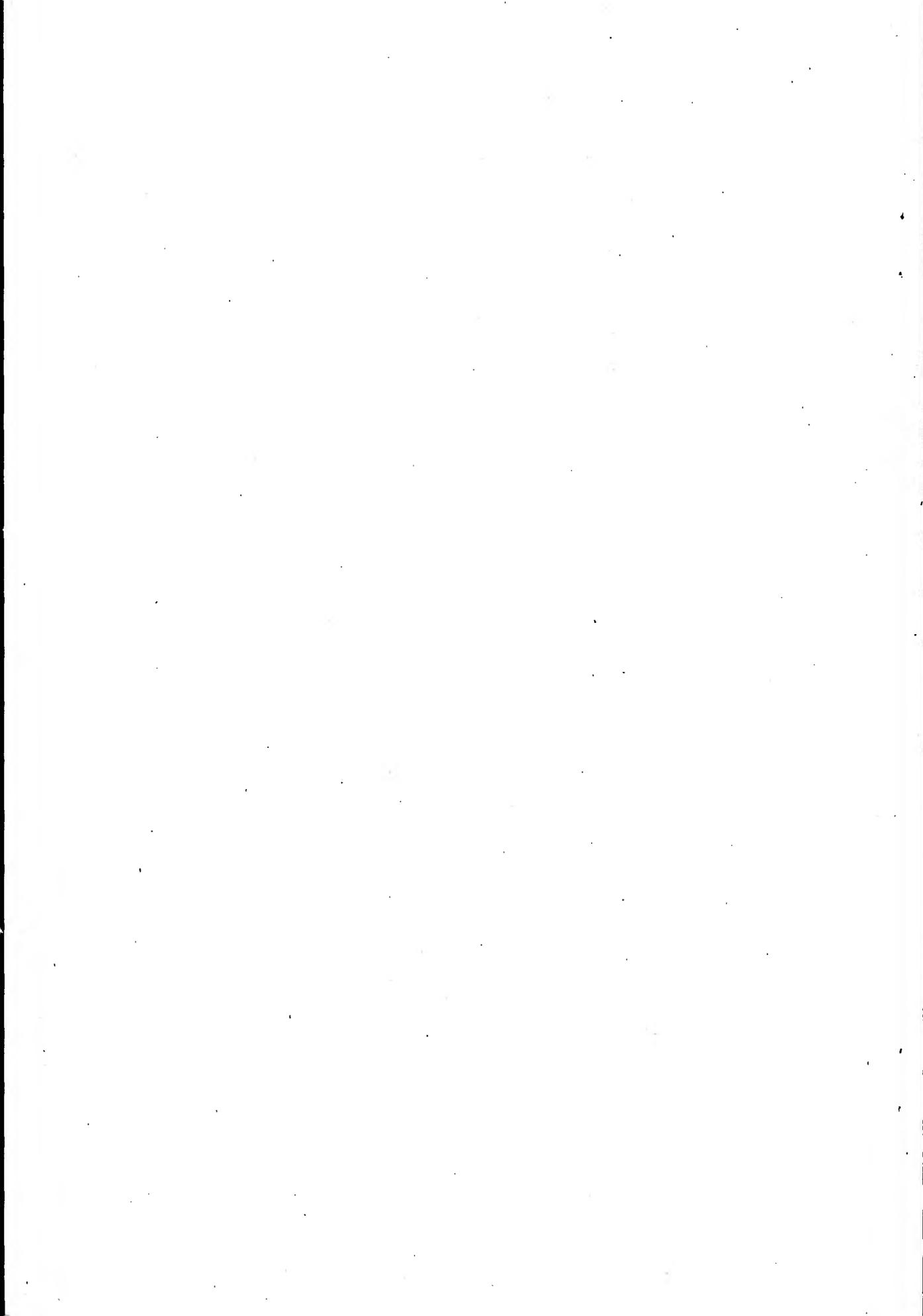
Suite de l'ordre du jour de la première séance.

La séance est levée.

(*La séance est levée le mardi 10 novembre 1987, à une heure dix.*)

*Le Directeur du Service du compte rendu sténographique de l'Assemblée nationale,*

LOUIS JEAN



ABONNEMENTS				
EDITIONS		FRANCE et outre-mer	ETRANGER	
Codes	Titres	France	France	
<b>DEBATS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
03	Compte rendu..... 1 an	108	852	
33	Questions ..... 1 an	108	854	
83	Table compte rendu .....	83	98	
93	Table questions.....	82	96	
<b>DEBATS DU SENAT :</b>				
06	Compte rendu..... 1 an	80	535	
36	Questions ..... 1 an	80	540	
86	Table compte rendu .....	82	91	
96	Table questions.....	82	92	
<b>DOCUMENTS DE L'ASSEMBLEE NATIONALE :</b>				
07	Série ordinaire..... 1 an	670	1 572	
27	Série budgétaire..... 1 an	203	304	
<b>DOCUMENTS DU SENAT :</b>				
08	Un an.....	670	1 536	

**Les DEBATS de L'ASSEMBLEE NATIONALE** font l'objet de deux éditions distinctes :

- 03 : compte rendu intégral des séances ;
- 33 : questions écrites et réponses des ministres.

**Les DEBATS du SENAT** font l'objet de deux éditions distinctes :

- 06 : compte rendu intégral des séances ;
- 36 : questions écrites et réponses des ministres.

**Les DOCUMENTS de L'ASSEMBLEE NATIONALE** font l'objet de deux éditions distinctes :

- 07 : projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.
- 27 : projets de lois de finances.

**Les DOCUMENTS DU SENAT** comprennent les projets et propositions de lois, rapports et avis des commissions.

**DIRECTION, REDACTION ET ADMINISTRATION**  
28, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 1E

Téléphone: Renseignements : (1) 45-75-82-31  
Administration : (1) 45-75-81-39

TELEX : 201176 F DIRJO-PARIS

En cas de changement d'adresse, joindre une bande d'envoi à votre demande.

Pour expédition par voie aérienne, outre-mer et à l'étranger, paiement d'un supplément modulé selon la zone de destination.

**Prix du numéro : 3 F**

*(Fascicule de un ou plusieurs cahiers pour chaque journée de débats; ce le-ci pouvant comporter une ou plusieurs séances.)*

